Votre bulletin municipal

COMMUNE DE FARBUS

LE GARENNEAU

Juin 2015 N° 64

Sommaire

Le Mot du Maire	page	3
Cérémonie des Vœux du Maire à la Population		4
Revue de Presse : Hommage à Deux Anciens Élus		7
Le Béguinage & Deux Nouvelles Résidences		8
Comptes rendus des Réunions du Conseil Municipal		9
FARBUS dans la Grande Guerre		25
FARBUS, Village Actif - Les Entreprises, Artisans, Commerçants, Artistes...		33
Info Mairie – Inscription à la Garderie & au Bus		36
Liste des Associations et Clubs		37
Club « Le Temps de Vivre »		38
Club de Peinture Farbusien		39
CIF : Chasseurs d'Images Farbusiens		40
Comité de Jumelage		41
Les Gohellans		42
Le Comité des Fêtes		47
Page Loisirs : Le Jardin d'Ornement		48
Vos Infos : Alors, Pensez à l'Accrobranches !		49
Participe au Concours de Dessin		50
Viens Essayer les Métiers !		51
Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées		52
Garantie Jeunes : L'Emploi d'Abord !		53
Les Services à la Personne : des Solutions Existent !		54
Canicule, Fortes Chaleurs : Adoptez les Bons Réflexes		55
ADMR : Bien Vieillir en Arrageois – Programme des Ateliers		56
Le Défenseur des Droits		57
Guide Contre les Arnaques sur Internet		58
Page Loisirs : Le Jardin Potager & Les Arbres Fruitiers		60
Vos Sorties : A Vos Agendas à FARBUS & Vos Sorties Nature		61
Animation de la Filière du Bâtiment & des Énergies Durables		62
Tour de France, le 8 Juillet il Passe Chez Vous		63
SLACK ! Deux-Caps Art Festival		64
« ACQ un Village Près du Front »		65
Destinations Évasion avec la Région : 1 € termer & tervert		66
Services & Infos Mairie		67

Le Mot du Maire

Chères Farbusiennes, Chers Farbusiens,

Notre village évolue : nous pouvons nous réjouir de la qualité de la réalisation des bâtiments du béguinage enfin terminé ! Progressivement, de nouveaux habitants, pour la plupart issus de communes voisines, occupent ces logements : accueillons-les avec toute la chaleur dont nous savons faire preuve. En face, un projet de maisons, complètement privé (notre commune n'intervient financièrement que pour la traversée de chaussée en électricité), va voir le jour d'ici un an environ. Farbus va ainsi voir sa population augmenter quelque peu mais nous veillons toujours à ce que son caractère rural demeure préservé.

Notre village travaille : ainsi au fil de ce nouveau numéro du Garenneau, vous allez connaître cette fois tous les artisans et entreprises installés à Farbus et peut-être découvrirez-vous des noms ou des adresses inconnus…

Notre village vit et s'amuse : grâce aux Associations et aux bénévoles qui œuvrent pour cela et je les en remercie vivement;

Et toutes les activités organisées connaissent un réel succès : ainsi, les Foulées Gohellannes, pour leur 25ème anniversaire ont rassemblé coureurs fiévreux et public animé dans une ambiance joyeuse et ensoleillée. Nous déplorons toutefois un vol de barnums et différents larcins ayant eu lieu à cette période…

Mais notre village veille… : la démarche « voisins vigilants » est entamée. Le nouveau Commandant de Gendarmerie, le Lieutenant Martin, nous a rencontrés et nous organiserons probablement en septembre une réunion publique en sa présence.

Et notre village, en ces jours les plus longs de l'année, se prépare aux vacances qui approchent et que je vous souhaite belles et reposantes. N'oublions pas que nous accueillons nos amis allemands au mois d'août : cela promet encore de belles rencontres en perspective.

Bien cordialement,

Jean François DEPRET

CÉRÉMONIE DES VŒUX

DU MAIRE À LA POPULATION

Discours de Monsieur le Maire, le Samedi 10 Janvier 2015

« Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

Je tiens en mon nom personnel, et au nom de l'ensemble des conseillers municipaux qui m'entourent, à vous souhaiter la bienvenue à l'occasion de cette Cérémonie, mais aussi à vous remercier de votre présence, et surtout vous adresser nos souhaits les plus sincères de santé, de bonheur, de solidarité, sans oublier la réussite de vos projets personnels, professionnels et associatifs. J'ai également une pensée toute particulière pour nos concitoyens qui sont dans la souffrance, dans la peine, dans la solitude ou les difficultés. A Farbus, nous avons la chance d'habiter une petite bourgade sympathique et tranquille qui nous préserve de la violence de ce monde, mais j'ouvrirai juste une petite parenthèse pour revenir sur les événements que notre pays a connus cette semaine, cette tragédie, cet acte barbare ; l'un des rôles essentiels des élus locaux est de défendre au quotidien les valeurs de la République. Les journalistes, les policiers, qui s'emploient à faire vivre la démocratie, méritent tout notre respect. Je m'associe donc, je NOUS associe tous à partager la douleur des familles atteintes. Voilà, « qu'en peu de mots ces choses-là soient dites », je tenais toutefois à nous unir par la pensée à cette triste actualité.

Mais je reviens maintenant à notre commune. A Farbus, nous nous réjouissons de l'attachement de chacun à participer à la vie de notre village à travers les temps forts que sont, désormais, la fête locale et la cérémonie des vœux, qui se trouvent être l'occasion de connaître ensemble de vrais moments de convivialité.

A cet égard, je tiens à dire que votre présence nombreuse nous touche et je vous en remercie.

En premier lieu, et comme chaque année, je vais commencer par souhaiter la bienvenue aux nouveaux farbusiens, et c'est 13 foyers qui se sont installés en 2014 (soit 9 de plus qu'en 2013) :

- Monsieur et Madame François et Virginie JOYEUX, 15 rue du 8 mai
- Madame BOURGEOIS Chantal, 11 rue du 8 Mai (seul nom obtenu)
- Monsieur Éric VERMESH, 2, rue Guynemer
- Monsieur Polo PRATAS et Madame Virginie POULAIN, 7 rue Guynemer
- Monsieur Antoine SELLIER et Madame Sandrine MARIAGE, 21 rue de la République
- Monsieur Alexis THOBOIS et Madame Claire MORZEWSKI, 15, rue de la République
- Monsieur Gilles MENTEUR et Madame Martine LEPRETRE 37 rue de la République Apt 3
- Monsieur Henri PATRICK et Madame Aurélie LIMOUSIN, 43 rue de la République
- Monsieur Sébastien DUVAL et Madame Stéphanie HAUTVAL, 47 rue Mermoz
- Monsieur Vincent DEPRICK et Madame Gaëlle BOULOGNE, 30 rue Lamartine
- Monsieur et Madame Guilherme DE ALMEIDA NEVES, 9 rue Jeanne d'Arc
- Monsieur Sébastien HODENT, 9 rue du 19 Mars
- Monsieur et Madame Jean-Pierre DEPRET, 9 rue du 11 Novembre

Il est de coutume, pour une cérémonie des vœux, lorsque sont rassemblés les habitants de la commune, d'adresser des remerciements, et c'est bien volontiers que je ne faillirai pas à la tradition.

- **MARCEL, 31 ans élu, 19 ans adjoint responsable des salles** ; Mauricette a contribué aussi au bon fonctionnement.
- **RENE JACQUES, 13 ans au sein du Conseil municipal, + de 40 ans au CCAS** pour lequel il continue de se dévouer, chargé de la communication.

Merci ! Ce soir : projection.

J'adresse aussi mes remerciements à l'ensemble des associations, qu'elles soient culturelles ou sportives. Elles ont largement contribué, tout au long de 2014, à l'animation de notre village en prenant l'initiative d'organiser de nombreuses manifestations, qu'il s'agisse de rencontres ou d'expositions, au cours desquelles nous avons pu partager leur passion, mais aussi prendre toute la mesure de leur talent.

Je voudrais aussi souligner la remarquable capacité du Comité des Fêtes à se mobiliser pour assurer le succès de la ducasse et des différentes manifestations locales, et lui exprimer toute notre reconnaissance.

Il en est de même pour les Foulées Gohellannes qui voient notre population doubler ce jour-là et connaissent un grand succès !

J'associe aux remerciements l'ensemble du personnel communal pour leur investissement à nos côtés, au service de tous.

Nous avons retrouvé avec plaisir Elisabeth à son poste de secrétaire de mairie, Brigitte continuera à l'accompagner dans ses fonctions avec sa rigueur habituelle.

Geneviève s'occupe à merveille de nos plus jeunes à la garderie.

Christian et Bruno (à mi-temps), veillent à l'entretien de nos bâtiments et de votre environnement.

Ensemble, ils ont bien travaillé : voilà pour l'essentiel, les travaux réalisés par leurs soins en dehors des tâches courantes :

- Pose de 2 radars pédagogiques dont un mobile
- Pose de carrelages et mise en peinture de la cuisine de la salle polyvalente
- Peinture des menuiseries de la mairie, garderie, salle des réunions et portes des sacristies
- Remplacement ponctuel de panneaux de signalisation et plaques de rues
- Pupitre et corbeille à la fontaine St Ranulphe
- Installation de stores au secrétariat de mairie et à la garderie
- Fleurissement, tonte, taille, broyage, entretien des espaces verts et chemins de notre commune, ce qui nous a valu d'obtenir le prix « bouquet de bronze » de l'opération « fleurir le Pas-de-Calais » et ceci sous la responsabilité de Monique.

N'oublions pas Yves, qui garde toujours son esprit de service auprès de la population. (remise du cadeau)

Merci à Hervé et son groupe de bénévoles (Aurélien, Dominique, Guy, François-Xavier, Jacques, Jean François, Marc, Nicolas et Patrick) pour les illuminations de Noël dans notre village. D'année en année cette fidèle équipe défie les conditions climatiques et permet une réelle économie à la commune par rapport à beaucoup de villages aux alentours qui ont recours à une onéreuse location…

Sans retracer dans le détail le quotidien de nos actions, je voudrais évoquer devant vous un ensemble de dossiers sur lesquels nous nous sommes particulièrement investis en 2014, ainsi que nos objectifs pour 2015.

A cet égard, je voudrais adresser tous mes remerciements aux Conseillers Municipaux qui m'entourent pour la constance de leurs efforts et de leur soutien.

En 2014, a démarré :

- *Le chantier du béguinage : 9 logements de 72 m2, disponibilité en avril-mai 2015 (nombreuses demandes) nous serons en partie décideurs pour les attributions en favorisant les farbusiens ou leur famille.*
- *Nous avons fait refaire la toiture et le chéneau de la sacristie côté rue de la République,*
- *Le chéneau de la cuisine de la salle Polyvalente,*
- *Il y a eu traçage du stationnement des rues Jeanne d'Arc et du 8 Mai et le remplacement des 2 volets de la Mairie.*

Pour 2015, nos projets sont les suivants :

- *Aménagement des trottoirs et des écoulements de la rue Mermoz pris en charge par la CUA,*
- *Remplacement partiel des foyers d'éclairage public (en vue de réaliser des économies),*
- *Remise en état du réseau d'eaux pluviales entre la barrière SNCF et le bassin (afin d'éviter les inondations).*

Et nous nous questionnons sur :

- *Bordure et trottoirs rue de la Paix ,*
- *Travaux de toiture de la garderie et de la salle des réunions,*
- *Lotissement privé.*

Pas d'investissement par la commune hormis ce qui est obligatoire c'est-à-dire traversée de chaussée pour l'électricité.

La demande d'aménagement a été déposée. La DDTM a réclamé plusieurs compléments d'information au lotisseur.

Si l'accord est donné, ce sera 12 logements rue Lamartine sur des terrains de 413 à 640 m2, et 4 logements rue de la Gare sur des terrains de 587 à 675 m².

Voilà pour les travaux et projets.

N'oublions pas qu'en 2015, nos amis de Maihingen viennent à Farbus. Tout un chacun peut toujours décider d'accueillir l'un d'entre-eux s'il le souhaite, et vous êtes tous invités à participer aux manifestations organisées pour les recevoir convivialement du 7 au 10 août.

Que 2015 nous aide à progresser !

A chacune et à chacun d'entre vous, des plus jeunes aux plus âgés, que cette année nouvelle vous garde en forme, préserve votre énergie, nourrisse votre enthousiasme !

Face aux difficultés qui n'épargnent personne, nous savons que volonté et partage, imprégnés de sérénité, sont une source d'efficacité irremplaçable. Excellente année 2015 à chacune et chacun !

Maintenant, nous vous invitons à suivre un reportage sur Farbus élaboré par notre ami René JACQUES ».

La Voix du Nord, publié le 15/01/2015

Farbus: un hommage appuyé à deux anciens élus: Marcel Morel et René Jacques

Le premier magistrat a rendu un hommage appuyé à deux anciens compagnons de route et serviteurs de la commune qui ont achevé leur mandat en mars dernier.

Marcel MOREL (à droite du maire) et René JACQUES (à gauche), deux anciens élus mis à l'honneur samedi soir.

Samedi soir, à la salle polyvalente, après une évocation des événements tragiques survenus cette semaine en France devant une assemblée recueillie, Jean-François Depret, maire a ouvert la cérémonie des vœux par l'accueil des treize familles nouvellement installées dans la commune, les élus et les employés communaux. Le premier magistrat insista notamment sur la simplicité de cette manifestation sans la présence de personnalités officielles, le conseil municipal souhaitant que cela se passe dans l'intimité entre les responsables locaux et les administrés.
Le premier magistrat a rendu hommage à deux anciens compagnons de route et serviteurs de la commune qui ont achevé leur mandat en mars dernier.
Il s'agit de Marcel Morel élu durant trente et un ans, adjoint au maire durant dix-neuf ans, chargé de la gestion des salles. ce dernier a reçu le diplôme d'adjoint au maire honoraire.
Il est toujours membre du CCAS.
René Jacques, conseiller municipal délégué à la communication durant treize ans, membre du CCAS depuis dix ans, fut le second à être mis à l'honneur. Pour chaque cérémonie des vœux, il présente à la population un reportage vidéo relatant la vie au village, son histoire, son économie, ses activités, ses festivités, ses associations et ses personnalités marquantes. René Jacques est en quelque sorte la mémoire du village.

Des projets structurants pour 2015

Avant le lancement de la projection du dernier montage vidéo de René Jacques, Jean François Depret appela un jeune Farbusien, nouvellement élu au conseil municipal, Nicolas Vasseur, à prendre le relais de son aîné.
Pour l'année 2015, suivant les possibilités financières, tenant compte de la diminution annoncée des dotations de l'État, le conseil municipal envisage le remplacement partiel des foyers d'éclairage public en vue de réaliser des économies (avec le soutien de la Fédération départementale de l'énergie), la remise en état du réseau d'eau pluviale, la borduration des trottoirs rue de la Paix, des travaux de toiture à la garderie et de la salle de réunion. L'aménagement des trottoirs et des écoulements de la rue Jean-Mermoz devant être pris en charge par la communauté urbaine d'Arras (CUA).

La Voix du Nord, publié le 22/03/2015

PAR LAURENT BOUCHER
lboucher@lavoixdunord.fr

Le béguinage de FARBUS
Le maire attendait la concrétisation du projet depuis 2012

ARRASEDIS. *« Il y avait un besoin de béguinage et de logements sociaux : le projet combine les deux. »* Jean-François Deprez, maire de **Farbus**, est heureux de le voir se concrétiser avec une livraison fin avril. *« On était dessus depuis 2012, l'inauguration sera un événement. »* Le béguinage est né à l'emplacement d'un ancien corps de ferme que la commune a racheté à bon prix (96 000 €) au décès de Célestin Dehay, qui donnera son nom à cette résidence de neuf logements de plain-pied. La SA du Hainaut a prévu un parking sécurisé (grille à l'entrée) avec trois places pour handicapés, des jardinets devant chaque logement, mais pas de local commun car la résidence est trop petite. Les appartements, tous en T3 (deux chambres), sont accessibles en fauteuil roulant (WC adaptés, douche à l'italienne...) Les loyers ? De 309 à 382 € pour un 72 m². Le seul regret du maire : *« Des personnes à faibles revenus entre 50 et 60 ans ne peuvent pas y accéder. »*

La Voix du Nord, publié le 22/05/2015

Deux nouvelles résidences vont bientôt commencer à se construire

FARBUS. L'aménagement du béguinage Célestin-Dehay, qui compte neuf logements, vient de s'achever. Sur le trottoir d'en face, rue Lamartine, un projet de construction de deux résidences se concrétise. La première, La Petite Prairie, compte neuf parcelles de terrain à bâtir de 400 à 640 m², pour un coût de 66 000 € viabilisé. Le terrain sera livré au cours du quatrième trimestre, déclaré libre de constructeur.

Une seconde résidence, Le Hameau, rue de la Gare, comptera six lots et aux mêmes conditions. L'aspect de ce quartier va à terme changer de physionomie. Le village compte actuellement 550 habitants. Ce chiffre va évoluer et créer de nouveaux besoins en termes d'équipements publics.

Contact : Foncialys, Grand-Place, Arras, tél. 03 91 19 18 18.

La future résidence La Petite Prairie, rue Lamartine, va voir le jour en face du béguinage Célestin-Dehay, dont l'aménagement vient de s'achever.

AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni à quatre reprises depuis la dernière édition du bulletin communal.

De gauche à droite : Gérard LEROY, Anne VISTICOT, Michel MASCIANTONIO, Marc CARIDROIT, Pascale MATHISSART, Nicolas VASSEUR, Monique CAVILLON (Adjointe à la gestion des salles, des fêtes et des cérémonies), Sylvain MOREL, Jean François DEPRET (Maire), Christian LABY (Adjoint chargé du cimetière, de l'église, de la sécurité dans les bâtiments, de l'accès des handicapés, de l'animation des jeunes, du défibrillateur et sera le correspondant défense), Hervé BROGNIART, Henri FLAMENT (Maire-Adjoint, délégué aux finances et à l'urbanisme), Philippe CANLER (Adjoint aux travaux et chargé du personnel technique), José DRANCOURT, Pascal HUMEZ.

Extrait des comptes-rendus des réunions

Réunion du 19 février 2015

Subventions aux Associations

Il a été demandé aux associations de compléter un dossier afin de pouvoir étudier le montant alloué à chacune d'elles. L'association des parents d'élèves n'a rien demandé, le montant qui leur avait été accordé l'an dernier était pour les aider à démarrer. Michel MASCIANTONIO, Président du Temps de Vivre, précise que cela fait quatre ans qu'il ne sollicite plus aucune subvention. Le CIF avait eu beaucoup plus d'interventions l'an dernier avec des tirages particuliers (cartes, etc.) cette année il demande un peu moins. En ce qui concerne le Comité de Jumelage, Monsieur le Maire explique qu'il est accordé chaque année 500 €uros pour « lisser » les dépenses l'année de visite de nos amis allemands. C'est le cas cette année. Lors de leur dernière venue, la commune avait apporté une participation supplémentaire de 1 600 €uros, cette année le Comité sollicite 1 500 €uros. Le dossier des Gohellans a été remis avec retard, mais cette manifestation importante mérite toutefois l'aide accordée en matériel comme les années précédentes.

Après délibération, et analyse des demandes, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder les subventions suivantes :

ASSOCIATION	Subvention accordée	
	en 2014	pour 2015
Anciens Combattants	100 €	100 €
Pompiers	100 €	100 €
Le Temps de Vivre	néant	néant
Chasse	300 €	300 €
Comité des Fêtes	2 500 €	2 500 €
C.I.F.	250 €	200 €
Jumelage	500 €	2 000 €
A.P.E.V.F.	150 €	Néant
Harmonie	300 €	300 €
Communes Rurales	160 €	160 €
Gardes d'Honneur	70 €	70 €
Gohellans *(en fournitures)*	750 €	750 €

Orientation Budgétaire

Monsieur le Maire explique que beaucoup de communes n'augmentent pas leurs impôts compte-tenu des pouvoirs d'achat qui baissent chez tous nos concitoyens. Dans la mesure du possible, il en sera de même à Farbus.
Néanmoins, on note une augmentation des charges salariales l'an dernier compte tenu du fait que la secrétaire de mairie a été remplacée. Désormais, le remplaçant du Centre de Gestion a terminé sa mission en décembre dernier, et le contrat de contractuel qui avait complété le contrat aidé ne peut plus être renouvelé (selon les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984). Dans ce domaine, cette année, les choses vont reprendre leur cours normal.
Monsieur le Maire informe ses collègues que les crédits de Fonds de Concours pour le mandat 2015-2020 ont été établis. Désormais, un montant fixe de 30 000 €uros est attribué à chaque commune de moins de 2 000 habitants plus un forfait par habitant : soit un total de 41 787 €uros pour FARBUS.
Quant aux autres concours financiers et autres recettes, ils ne seront communiqués que plus tardivement. Nous avons reçu un mail nous informant que l'état des quatre taxes ne sera disponible qu'au plus tard le 15 mars.
Question de Monique CAVILLON à propos de la salle de réunions : on lui a posé la question pour savoir s'il était possible de la louer, mais aucun tarif n'est prévu, et il s'avèrerait compliqué de la louer avec vaisselle. Après échanges, le Conseil Municipal décide que cette salle doit rester réservée comme salle de réunions et donc non louée.
Par contre, signale Monsieur le Maire, les gens qui viennent de l'extérieur éprouvent parfois des difficultés à trouver la salle, il serait judicieux de prévoir un panneau. Il sera installé un panneau sur le mur.

Personnel Communal

Le Maire propose à l'assemblée, d'adopter le tableau des emplois suivant :

Cadres d'Emplois	Catégorie	Effectif	Durée Hebdomadaire de Service
Filière Administratif Adjoint administratif de 1ière classe	C	1	35 heures
Filière Technique Adjoint technique territorial de 2ième classe	C	4	1 poste à 35 heures 1 poste à 32 heures 1 poste à 16 heures 1 poste à 4 heures
TOTAL		**5**	

Questions Diverses

Eaux pluviales

Philippe CANLER a demandé aux employés municipaux d'observer ce qui se passait lors d'une pluie à côté du bassin. Ces derniers n'ont rien noté de particulier. Mais l'eau continue de couler et de se déverser dans le champ. Un premier devis estimatif a été reçu, mais des comparatifs vont être faits. D'après Veolia, il y a une « casse » quelque part, Philippe CANLER pense qu'il sera sans doute nécessaire de faire passer une caméra. Affaire à suivre.

Archives

Il y a des archives éliminables parmi celles dans la salle d'archives depuis plusieurs années, et parmi celles plus anciennes, qu'Elisabeth a triées cet été. Il y a obligation de se décharger de ces archives. Un devis avait été demandé à Artois Métaux qui s'élevait à 645 €uros HT pour frais de transport, manutention et destruction. Sans manutention, le coût était de 345 €uros HT. Mais après renseignement pris auprès de l'entreprise LAFLUTTE à Dainville, si l'on conduit les archives sur place, elles sont prises en charge gratuitement et transformées en pâte à papier. Les archives seront donc portées à Dainville.
A noter qu'il faudra prévoir une troisième étagère dans la salle des archives.

Photocopieur TOSHIBA

Une proposition commerciale a été faite par la société Toshiba pour renouveler le photocopieur. En fait, le forfait d'un contrat existant ne s'annule pas. Or, actuellement, les copies sont payées sur une base de 9 000 copies noires et 9 000 copies couleur, chiffre que nous n'atteignons pas. Il s'agit donc de repasser sur un forfait « à la copie » mais pour ce faire, il est nécessaire de changer le copieur. Certes, cela équivaut à une économie d'environ 1 000 €uros par an, mais Philippe CANLER indique que si l'on repart sur un nouveau contrat jusqu'en 2020 il ne sera jamais possible de faire d'étude comparative avec d'autres sociétés. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande que de nouveaux renseignements soient pris pour savoir s'il est possible de faire une mise en concurrence avec un contrat en cours.

Henri FLAMENT a, quant à lui, établi une comparaison entre le fait d'imprimer nous-mêmes le journal communal et le fait de le faire réaliser par une imprimerie. De plus, il a demandé des comparatifs entre différentes imprimeries ; il s'avère que l'économie réalisée est moindre (à peu près 144 €uros) pour un rendu moins professionnel et beaucoup de temps passé.

Sonolens

La commune possédait une petite sono portable qui servait pour toutes les manifestations mais elle ne fonctionne plus et s'avère impossible à réparer (plus de pièces, vu l'ancienneté). Christian LABY après s'être renseigné explique à l'assemblée qu'il existe des sonos portables et étanches mais onéreuses. Un devis a été établi d'un montant de 634,34 €uros pour l'ensemble sono et deux micros (dont un pour remplacer celui de l'Eglise qui est devenu inutilisable). Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cet achat et charge Christian LABY de s'en occuper.

Voisins Vigilants

Monsieur le Maire explique qu'un jour Madame MOQUET qui habite dans la rue Guynemer lui a évoqué ce sujet. Elle avait réussi à avoir toutes les informations sur Internet. Ces textes expliquaient qu'il pouvait se créer une Communauté de Voisins Vigilants. Madame MOQUET avait contacté les riverains de la rue Guynemer et beaucoup étaient favorables à cette action. Toutefois, si la Commune voulait s'y associer, il y avait lieu de contacter la Gendarmerie car cela répondait à des règles plus complexes. Une réunion étant prévue entre ces voisins, et un riverain de la rue Lamartine, Monsieur le Maire a souhaité y participer, et après contact pris avec la Gendarmerie de Vimy, le Lieutenant BOREL y a, elle aussi, assisté. Une réunion publique doit avoir lieu vraisemblablement au mois de juin, et tout le village sera convié à poursuivre cette démarche afin de renforcer la sécurité dans notre commune.

Bordures Rue Jeanne d'Arc

Monsieur GIGOT, habitant rue Jeanne d'Arc, a interpellé Monsieur DEPRET au sujet du béton au bord de son trottoir qui s'effrite et crée un problème quand la balayeuse passe. Philippe CANLER va passer sur place constater et voir ce qu'il y a lieu de faire.

Route de Vimy

Les bordures pour aller à Vimy, rue Mermoz, deviennent de plus en plus étroites et difficilement praticables pour les marcheurs. Philippe CANLER signale que l'on n'a pas de nouvelles du service voierie de la CUA qui devait s'occuper de la réfection des trottoirs en face des habitations récemment construites car, inutile d'investir dans du schiste si c'est pour être refait. Monsieur DEPRET a envoyé un courrier auquel il n'a pas eu de réponse. Il va revoir la question avec la C.U.A.

Demande d'Aide pour C.A.J.

Monsieur HEDIN Heetcliff, rue du 8Mai, a transmis une demande pour le remboursement de la part de la Commune d'un différentiel entre le prix des Vimynois et le prix demandé aux Farbusiens pour un séjour à la neige pour son fils. Le montant est de 250 €uros pour les premiers et de 450 €uros pour les enfants de FARBUS. Nicolas VASSEUR explique que beaucoup d'adolescents et même de plus jeunes Farbusiens apprécient le Centre d'Animation Jeunesse de VIMY où de nombreuses activités sont offertes (Monique CAVILLON explique même qu'on leur a proposé d'apprendre la langue des signes). Il explique à ses collègues le système d'adhésion par cartes. Pour ces cartes d'adhésion aussi le tarif diffère selon que ce soient des enfants de Vimy ou des enfants de l'extérieur. Des renseignements vont être pris pour estimer combien de jeunes sont concernés par ce dispositif, quel coût approximatif cela ferait pour la commune de participer à l'achat de ces cartes. Question de Gérard LEROY : est-ce qu' on ne limiterait pas le nombre de cartes ? Nicolas VASSEUR s'occupe de réaliser une petite étude, et ce sujet sera revu

lors d'une prochaine réunion. Toutefois, pour le voyage, considérant que la Commune participe déjà aux séjours à la neige des écoles, le Conseil Municipal, à l'unanimité refuse cette demande.

Proposition de travail pour la Commune

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier dans lequel Monsieur Frédéric ROUSSEL, ayant créé son entreprise de tous travaux d'espaces verts, propose ses services pour la Commune.

Cours d'informatique

Monsieur le Maire a reçu Mademoiselle Christelle GRENIER. Cette dernière suit une formation à Lomme et se propose de dispenser des cours d'informatique aux Farbusiens. Les membres du conseil sont ouverts à cette proposition. Il se pose toutefois le problème des ordinateurs : chaque personne intéressée viendrait avec son ordinateur portable, et le souci de la connexion : il faut se renseigner sur les possibilités d'installer un système WI-FI dans la salle. Affaire à suivre.

Photo gare + Panneau

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu par Madame POLART Stéphanie de Sainte-Catherine qui mentionne qu'ayant lu un article dans la Voix du Nord du onze janvier sur la gare de notre village, et possédant une photo de la gare lors de sa construction, elle nous transmet une photocopie de celle-ci.

Accord de la mairie de THELUS pour prêt salle 9 aout

Monsieur le Maire de THELUS accepte de nous prêter la salle des fêtes gracieusement pour recevoir nos amis allemands le 9 août prochain.

Le relais collecte

Le Relais a transmis en Mairie le rapport de leurs collectes dans le village : le nombre de passages a été de 52, et le fruit des ramassages a été de 5 146 kilos soit une moyenne par habitant de 10,85 kilos !

Lettre envoyée aux parents d'élèves : bus

Monsieur DEPRET informe ses collègues de la lettre qu'il a dû envoyer aux parents d'élèves suite aux problèmes de comportements de certains enfants dans l'autobus. Nicolas VASSEUR a eu connaissance des réactions des parents qui ont reçu ce courrier. Beaucoup ont été mécontents car ils pensaient que cela s'adressait à leur enfant. Ce n'était pas le but, mais si les troubles persistent des sanctions seront prises envers les élèves concernés.

Rue jeanne d'Arc sens unique

L'arrêté de circulation pour instaurer le sens unique dans la rue Jeanne d'Arc a été fait et nous avons reçu l'avis favorable du Conseil Général. A partir du 3 mars 2015 à 9 heures, cette rue ne pourra être empruntée que dans le sens rue de la République (Eglise) vers la rue du Onze Novembre. L'information va être diffusée dans tout le village.

Infos Béguinage

Le chantier devrait être terminé fin Avril.
Il reste deux logements sociaux disponibles. Les conditions d'obtention sont les suivantes : 11 058 €uros par an de revenus pour une personne et 16 112 €uros par an de revenus pour deux personnes. Il faut en outre avoir plus de 60 ans et ne pas être propriétaire.
Prière de se rapprocher de la Mairie pour établir le dossier.

Non raccordement assainissement pénalités

Un courrier de la C.U.A. a été reçu en Mairie informant de la mise en œuvre de pénalités financières pour non-conformité des raccordements au réseau d'assainissement. Quatre foyers sont concernés. Monsieur le Maire a évoqué le problème d'écoulement des eaux usées chez Monsieur GRENIER.

Appartement au-dessus de la mairie

Les locataires de l'appartement situé au-dessus de la Mairie ont donné leur préavis. Il faudra rechercher à le louer mais plutôt en bureaux.
En outre, il va falloir procéder à l'installation de détecteurs de fumée dans tous les logements loués.

Informations Diverses

Monsieur le Maire informe ensuite Hervé BROGNIART que la salle n'étant libre aucun samedi de novembre 2015, il faudra prévoir l'installation des illuminations le 5 décembre.

Henri FLAMENT a assisté à deux réunions :
- la première pour la Fédération Départementale de l'Energie : un achat de gaz en commun a été fait : le contrat est de 3 ans à compter du 1er janvier 2015 avec la société Direct Energie ; les économies prévues devraient être d'environ 9.75 %.
- la seconde pour le béguinage : les informations ont été données plus haut.

Il informe en outre ses collègues qu'un nouveau refus a été reçu concernant le permis d'aménager du futur lotissement. Ce refus est lié à la sécurité incendie d'une part, et au réseau d'eau d'autre part.

Monique CAVILLON a reçu une proposition d'un forain pour la prochaine ducasse. Elle a étudié la question avec la Présidente du Comité des Fêtes.

Christian LABY informe que l'entretien du défibrillateur sera réalisé le 5 mai prochain.
D'autre part, il a reçu une proposition de formation « la gestion des cimetières » qui l'intéresse fortement. Le prix est de 196 €uros pour une journée. Le Conseil Municipal donne son aval à l'unanimité.

Hervé BROGNIART et Nicolas VASSEUR prennent ensuite la parole pour un compte-rendu sur leurs dernières rencontres concernant les écoles.

Des TAP (Temps d'activités périscolaires) devaient être instaurés pour les enfants des écoles primaires depuis 2014. Les communes qui n'avaient pas la possibilité de mettre en place ces activités (à la charge des Mairies) ont eu un droit de report jusque 2015. C'est ce que nous avions accepté et partagé avec l'équipe municipale de Vimy (étant donné que les urnes avaient parlé en nommant une nouvelle équipe). Depuis la rentrée de 2014 je suis en contact avec Madame NAJDER (en charge du dossier pour les écoles de Vimy) qui a découvert, comme nous, lors des vœux du Maire de Vimy que rien ne pourrait être mis en place pour les enfants car les finances ne le permettent pas : de ce fait, de nouvelles questions apparaissent ...
Faut-il que les enfants continuent l'école le mercredi matin ?
Que vont devenir les subventions allouées par l'Etat ?
Vimy accepterait-il de prendre en charge la ½ heure gratuite de garderie en laissant retourner les enfants à Farbus dès la sortie de l'école ?
Cette décision est-elle temporaire ? Ou définitive ?
Dans tous les cas, nous ne devons, et ne pouvons pas rester sans réponse, c'est pour cela que Monsieur le Maire et Nicolas VASSEUR proposent de rencontrer le Maire de Vimy pour en discuter ... les parents d'élèves sont dans l'attente de réponses à ces questions légitimes.

Anne VISTICOT informe ses collègues que pour nous permettre de trouver des solutions alternatives de gestion des eaux pluviales afin de palier à la saturation du bassin, l'association Adopta et l'agence de l'eau vont venir nous présenter l'intérêt de la gestion alternative des eaux pluviales et les possibilités d'aides lors d'un conseil municipal qui aura lieu en semaine 16.
En outre elle a assisté à une réunion à la C.UA. de la Commission Développement durable le 19 février 2015 :
Information suite réunion de la commission Développement durable du 19 février 2015

Démarche d'accompagnement à l'élaboration d'une stratégie locale de transition énergétique et d'un programme opérationnel sur le patrimoine bâti.
L'objectif de l'étude qui va débuter, est d'accompagner la Communauté urbaine à élaborer une stratégie locale de transition énergétique à horizon 2030 dans le but de faire de notre territoire, un territoire à énergie positive pour la croissance verte et d'animer une démarche sur le territoire avec les différents acteurs. Ce plan sur 2 volets doit permettre l'élaboration du programme d'actions partenariales tenant lieu de Plan Climat Energie Territorial et un accompagnement des Communes de l'intercommunalité désireuses d'engager un programme de transition énergétique sur leur patrimoine bâti. Cette démarche est prévue sur une durée de 3 ans.

Gestion de l'eau potable et de l'assainissement
Dans le cadre du renouvellement de la gestion de la fourniture d'eau potable et de l'assainissement, actuellement gérée par VEOLIA, il va être proposé au conseil de la CUA du 2 avril, de lancer 2 appels d'offre de Délégation de Service Public (DSP).
Cette proposition a été prise suite à une étude sur les avantages et inconvénients de faire appel à une DSP ou installer une régie.
Ces délégations sont prévues pour une durée de 9 ans.

Réunion du 27 mars 2015

1) EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2014

Une réunion préparatoire a eu lieu avec la Commission Budget il y a quelques jours.
Monsieur le Maire se retire pour l'examen du compte administratif 2014 dressé par ses soins.
Monsieur Henri FLAMENT, Maire-Adjoint, commente à ses collègues le détail des comptes.

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		248 635,50	25 539,66	
Part affectée à l'investissement				
Opérations de l'exercice	**326 172,55**	**360 387,57**	**52 993,43**	**47 488,31**
TOTAUX	326 172,55	609 023,07	78 533,09	47 488,31
Résultats de clôture en €		**282 850,52**	**31 044,78**	

Libellé	ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		223 095,84
Part affectée à l'investissement		
Opérations de l'exercice	**379 165,98**	**407 875,88**
TOTAUX	379 165,98	630 971,72
Résultats de clôture en €		**251 805,74**

Le Conseil Municipal,

☞ Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation, ni réserve.

☞ Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,
☞ Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

251 805,71 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
31 044,78 € au compte 1068 (recette d'investissement)

2) EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Au vu des résultats de l'exercice 2014, le budget primitif 2015 est voté comme suit :

Recettes de fonctionnement 554 726,70 €uros dont 251 805,74 €uros de reprise d'excédent antérieur.

Dépenses de fonctionnement 554 726,70 €uros dont 111 470 €uros de virement à la section d'investissement.

Recettes d'investissement 147 955,46 €uros dont 111 470 €uros de prélèvements à la section de fonctionnement et 31 044,78 € d'excédent de fonctionnement capitalisé (1068)

Dépenses d'investissement 147 955,46 €uros prévus dont 35 000 € pour le remboursement du capital des emprunts et 74 910,68 € pour l'immobilisation corporelle (toiture salle communale, réfection d'un tronçon d'eaux pluviales, réseaux d'éclairage public).

Henri FLAMENT a repéré une rectification qui est à opérer au niveau d'un emprunt n'ayant pas été calculé pour l'année mais pour le trimestre.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses et, est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire signale que des demandes de subventions vont être faites pour les différents travaux d'investissement, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord pour ces demandes auprès de la C.U.A, du Conseil Général et du Sénateur.

3) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux.
Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux pour l'année 2015.

Les résultats se résument dans le tableau ci-dessous :

Impôts	Base d'imposition	Taux 2014	Produit attendu
Taxe d'habitation	542 700	11,80	64 039
Foncier bâti	315 400	19,64	61 945
Foncier non bâti	21 500	56,72	12 195

Monsieur le Maire signale qu'il va demander à renégocier les prêts, les taux étant actuellement plus bas qu'à l'époque des différents emprunts.

Questions & Informations Diverses

INSCRIPTION AU PDIPR

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal de la lettre en date du 10 juin 2014 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Général l'informe que le Conseil Général, en application de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 (articles 56 et 57) a décidé d'établir un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) destiné à sauvegarder les chemins ruraux présentant un intérêt pour la promenade et la randonnée.
Le Conseil Municipal avait déjà délibéré sur ce sujet le 14 juin 2014, mais la délibération ne reprenant pas les tronçons individuellement, elle est incomplète.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal considérant l'intérêt que présentent pour la pratique de la promenade ou de la randonnée, les chemins suivants :

Tronçon 1 : rue de la République, statut public, propriétaire : Commune
Tronçon 2 : rue de la Libération, statut public, propriétaire : Commune
Tronçon 3 : VC n° 10, statut public, propriétaire : Commune
Tronçon 4 : Chemin rural, statut privé, propriétaire : Commune
Tronçon 5 : Dessus le Bois de la Ville (réf. cad. ZD6), statut privé, propriétaire : AFR de Farbus
Tronçon 6 : VC n° 16, statut public, propriétaire : Commune
Tronçon 7 : VC n° 9 dit CR de Thélus à Farbus, statut public, propriétaire : Commune
Tronçon 8 : CR dit Chemin du Goulot, statut privé, propriétaire : Commune
Tronçon 9 : Chemin d'exploitation (réf. cad. ZD28), statut privé, propriétaire : AFR de Farbus
Tronçon 10 : sans dénomination, statut public, propriétaire : Commune
Tronçon 11 : RD51 dite rue Mermoz, statut public, propriétaire : Département
Tronçon 12 : CR dit du Moulin, statut privé, propriétaire : Commune
Tronçon 13 : VC n° 19 dite chemin latéral, statut public, propriétaire : Commune
Tronçon 14 : Le Bois sous la Ville (réf. cad. ZB 0124), statut privé, propriétaire : Commune
Tronçon 15 : RD 50 dite rue Lamartine statut public, propriétaire : Département
Tronçon 16 : CR de Farbus à Bailleul, statut privé, propriétaire : Commune
Tronçon 17 : Chemin d'exploitation, statut public, propriétaire : Commune
Tronçon 18 : Sentier des Carrières, statut public, propriétaire : Commune
Tronçon 19 : CR dit des Quettes, statut privé, propriétaire : Commune
Tronçon 20 : Rue du 8 Mai, statut public, propriétaire : Commune

S'engage à permettre le passage des promeneurs et randonneurs, propose l'inscription au PDIPR et autorise le balisage et son entretien selon les dispositions de la charte officielle (blanc et rouge pour un itinéraire de Grande Randonnée et jaune et rouge pour un itinéraire de grande Randonnée de Pays) de ces chemins,
Emet un avis favorable sur l'inscription au PDIPR des chemins (et/ou parcelles) situés sur le territoire de la commune mais ne lui appartenant pas,
Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de passage et la réalisation du balisage et de la signalétique sur les propriétés communales.

BIBLIOTHEQUE

Monsieur Christian LABY avait eu une demande de jeunes filles qui voulaient accéder à la bibliothèque. Après discussion, il s'avère que certes, cette démarche est intéressante, il est plaisant de voir des jeunes montrer de l'attention pour ce genre d'occupation, mais il n'est pas possible de les laisser seules sans surveillance dans le local de la bibliothèque ; en cas d'accident, la Commune serait responsable. Elles ne pourront donc y entrer qu'en présence d'un adulte, notamment lorsque Christian LABY ouvre la salle pour les jeunes pendant les périodes de vacances scolaires.

Il est rappelé qu'une démarche est en cours pour voir si une participation de la Commune de Farbus peut être envisagée pour les activités au C.A.J. à Vimy pour nos jeunes farbusiens.

LOGEMENT LOCATIF AU-DESSUS DE LA MAIRIE

Le logement locatif au-dessus de la Mairie est libéré et l'état des lieux va être réalisé par Henri FLAMENT qui va également se charger de trouver un nouveau locataire, plutôt location de bureau étant donné la proximité de la Salle Polyvalente et les nuisances sonores que cela implique. Monique CAVILLON émet l'idée d'un gîte, ou d'un meublé pour ce local mais cela exige un suivi rigoureux qui nécessite de la disponibilité.

INFOS PHOTOCOPIEUR

Renseignement ayant été pris auprès de la Société Toshiba pour le solde restant dû en cas de remboursement anticipé, et cette somme étant élevée (13625.13 €uros), il s'avère difficile de procéder à une mise en concurrence maintenant. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attendre 2017 pour pouvoir étudier à nouveau la question et de ne prendre aucun nouvel engagement pour le moment.

TELEPHONIE

Monsieur le Maire informe ses collègues que la téléphonie en Mairie mérite d'être revue : d'une part, les prestataires sont nombreux, d'autre part l'installation avait vraiment été mal faite et connait des défaillances. Ce dossier est donc actuellement à l'étude, des comparatifs sont demandés, afin d'améliorer le système pour un coût revu à la baisse.

ECOLES

Monsieur DEPRET donne lecture de la réponse de Monsieur le Maire de Vimy (ci-dessous) suite au courrier qui lui avait été adressé concernant la réforme des rythmes scolaires.

DEPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
D'ARRAS

CANTON
DE VIMY

MAIRIE
DE VIMY

CODE POSTAL 62580

☎ : 03.21.07.72.91.
FAX : 03.21.07.72.99.

REPUBLIQUE FRANCAISE

RECU

VILLE DE VIMY

VIMY, le 26 mars 2015

Monsieur Jacques LARIVIERE
Maire de VIMY

A Monsieur Jean-François DEPRET
Maire de FARBUS
Hôtel de Ville
62580 FARBUS

N/REF : JL/RD – N° 34 B/2015

Monsieur le Maire,

J'ai bien compris, dans votre courrier du 25 février, les interrogations de vos conseillers municipaux concernant la décision du Conseil Municipal de VIMY au sujet de l'application de la réforme des rythmes scolaires en maintenant la garderie gratuite pour l'année 2015-2016.

Email :
mairie.vimy.administration@wanadoo.fr

Naturellement cette réforme est obligatoire pour l'école publique et donc les enfants qui y sont inscrits doivent avoir cours le mercredi matin. Trois heures par semaine, les enfants sont donc pris en charge par la commune.
Comme cette année, 1/4 d'heure par jour est affectée à la cantine pour permettre aux enfants d'avoir le temps de se restaurer calmement et ½ heure par jour est assurée par le personnel municipal chargé de l'encadrement de la garderie gratuite de 16 h à 16 h 30.

Pour l'application de la réforme des rythmes scolaires, la Commune de Vimy doit percevoir un fond d'amorçage de 5 400 € par an, sachant que la garderie gratuite coûte chaque année environ le double en frais de personnel.

La garderie gratuite de 16 h à 16 h 30 n'est pas obligatoire pour les enfants et donc les parents qui le souhaitent, peuvent venir chercher leur enfant dès 16 heures.

Pour accorder les horaires de sortie d'école avec l'école Ste Thérèse qui n'applique pas la réforme (pas de cours le mercredi matin et sortie d'école à 16 h 30). Le bus scolaire qui ramène les enfants à FARBUS garde son horaire soit à 16 h 30.

Le choix du maintien de la garderie gratuite pour l'année prochaine a été maintenu pour de multiples raisons :

- Choix préférentiel de l'équipe enseignante ;
- Gratuité pour les parents d'élèves ;
- Coût des TAP trop important pour notre budget et donc la nécessité d'une participation financière des parents ;
- Insatisfaction des parents d'élève dans les communes qui ont organisées ces activités payantes ;
- Possibilité d'abrogation future de la réforme.

Le type d'application de la réforme des rythmes scolaires (garderie, activités périscolaires et répartition dans la semaine des trois heures de prise en charge communale) est révisable chaque année en février d'un commun accord (entre les enseignants, les parents d'élève, l'académie et le Maire. Donc pour l'année 2016-2017, rien n'est encore décidé.

Espérant avoir répondu aux interrogations de vos administrés, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

MAIRIE DE VIMY (Pas-de-Calais)

LE MAIRE,

Jacques LARIVIERE.

TOILETTES SALLE POLYVALENTE

Il y a des travaux à prévoir dans les sanitaires de la Salle Polyvalente. Celles-ci n'étant pas aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite), il serait judicieux de les revoir complètement.
Henri FLAMENT a donc contacté le même architecte que celui qui était intervenu pour les travaux de la Salle Debaillieul afin de demander une étude de faisabilité. Trois propositions lui sont parvenues qu'il soumet à ses collègues. Le coût de cette simple étude si l'on s'arrête à ce niveau est de 500 €uros H.T., pour une deuxième phase plus avancée avec estimation chiffrée de cette réalisation le coût s'élèverait à 1 500 €uros H.T., et une troisième phase avec suivi du chantier nous reviendrait à 3 000 €uros H.T. Cette prévision constitue un bon élément de réflexion et passera probablement en deuxième phase en fin d'année 2015, pour des travaux réalisés en 2016. Nicolas VASSEUR indique qu'il serait intéressant de revoir en même temps le système de fermeture de la porte qui sépare la salle des toilettes qui est très dangereuse notamment pour les enfants.
Henri FLAMENT rappelle en outre qu'il ne faut pas oublier que la salle de réunions est avant tout destinée aux réunions, il faut donc avoir plus de rigueur et éviter le double emploi de ce local lors des prises de rendez-vous.

DIVERS TRAVAUX

Philippe CANLER intervient à son tour pour signaler les résultats suite à plusieurs démarches.
↳ Pour la toiture de la salle de réunions, deux devis lui sont pour le moment parvenus. L'un pour un montant de 24 240,13 €uros H.T., le second pour 23 049,72 €uros H.T.
La réfection de la toiture aurait pu être échelonnée sur deux exercices, mais cela générerait des frais supplémentaires pour à chaque fois réinstaller l'échafaudage, etc…
La toiture sera donc refaite en une seule fois, et les crédits ont été prévus dans ce sens au budget.
↳ Une plaque va être installée sur la Salle de Réunions ; le devis est de 267 € 50
↳ En outre, Philippe CANLER a reçu avec Jean François DEPRET l'interlocuteur ERGDF en Mairie. Un boitier de comptage pourrait être placé dans le clocher de l'Eglise.
↳ Une jardinière a été installée dans la rue de la République, pour rompre un peu la monotonie des trottoirs.
Monique CAVILLON signale que vraisemblablement, ce sont des structures gonflables qui seront prévues pour la ducasse cette année.

Réunion du 15 avril 2015

① INTERVENANTS EXTERIEURS CONCERNANT LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

Mesdames Maëlle ANCELLE de l'Association ADOPTA et Patricia LEFEVRE de l'Agence de l'Eau Artois Picardie interviennent pour présenter au Conseil Municipal les différentes techniques alternatives qui existent concernant la gestion des eaux pluviales.

Madame ANCELLE, de L'Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives des Eaux Pluviales présente l'association et ses activités. Elle explique que l'imperméabilisation de plus en plus importante des sols entraîne une saturation des stations d'accueil des eaux, une augmentation des inondations et une pollution des eaux recueillies.

Elle expose les cinq principes de base :
- éviter de concentrer ces eaux pluviales,
- éviter le ruissellement,
- gérer au plus près du point de chute de la goutte d'eau,
- intégrer l'eau dans l'urbanisme avec des ouvrages plurifonctionnels,
- ne pas imperméabiliser à outrance.

Il existe des solutions et elle présente sa « boite à outils » (puits d'infiltration, tranchée drainante, noue, structure réservoir avec revêtement classique, structure réservoir avec revêtement poreux, bouche d'injection, structure réservoir avec matériaux synthétiques, toiture verte).
Madame LEFEVRE explique les missions de l'Agence de l'Eau dans ce domaine, et précise notamment que l'écoulement doit se faire de l'amont vers l'aval.
S'ensuit un échange entre les membres du Conseil et les deux intervenantes.

② DOTATIONS

Monsieur le Maire informe ses collègues que les chiffres définitifs des dotations de l'Etat sont parvenues en Mairie. Elles sont pour la plupart supérieures aux montants prévus dans le budget. Ainsi, la Dotation forfaitaire sera de 46 447 €uros (45 000 €uros prévus au budget), la dotation de solidarité rurale de péréquation sera de 6 510 €uros (4 200 €uros prévus au budget), et la dotation nationale de péréquation sera de 4 771 €uros (5 000 €uros prévus au budget) ; en outre la dotation élu local devrait s'élever à 2 812 €uros (rien de prévu au budget car cette dotation n'a pas été perçue l'an dernier).

③ PROPOSITION TOSHIBA

Il a été décidé lors de la précédente réunion que le contrat avec la société Toshiba pour la location du photocopieur ne serait pas renouvelé et gardé jusqu'à son terme en 2017 afin de pouvoir procéder à une étude de concurrence. Néanmoins, la Société Toshiba a tenu à faire à Monsieur le Maire un geste commercial permettant de réaliser une petite économie ; elle accepte en effet de passer notre contrat de maintenance sur un relevé réel, au lieu d'un forfait que nous n'utilisons jamais complètement. L'économie jusqu'au terme du contrat sera d'environ 1 290 €uros H.T.

Questions & Informations Diverses

VOISINS VIGILANTS

L'adhésion à « Mairie Vigilante » entraîne le paiement d'une cotisation annuelle (cette année 400 €uros).

Le référent que la secrétaire a eu au téléphone lui a expliqué qu'il y avait une différence entre « Voisins Vigilants » et « Protocole Participation Citoyenne ». La première démarche est en fait une simple solidarité de voisinage, la seconde quant à elle nécessite la signature d'une convention avec la Gendarmerie, la Préfecture, et la Mairie.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attendre que la réunion publique prévue avec la Gendarmerie ait eu lieu avant de prendre une décision concernant cette question.

APPARTEMENT AU-DESSUS DE LA MAIRIE

Henri FLAMENT a procédé à l'état des lieux de l'appartement au-dessus de la Mairie. Les lieux ont été rendus en bon état ; toutefois, les peintures ayant fort vieilli, il convient de repeindre la fibre. Et quelques menus travaux de plomberie usagée doivent être réalisés avant de le remettre en location. Un devis a été demandé par Philippe CANLER : le montant de ces travaux est estimé à 1 052 €uros H.T.

DIVERS TRAVAUX

Philippe CANLER a reçu les différents devis concernant les travaux de toiture :
Invité à se prononcer sur cette question, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte la réalisation de ces travaux
- retient la proposition de l'entreprise farbusienne « Les Toits de l'Artois », moins disante, pour un montant de 22 502,81 €uros H.T.
- charge Monsieur le Maire et Philippe CANLER, Adjoint aux Travaux, de toute démarche relative à ce dossier et les autorise à signer toutes les pièces s'y reportant,

- décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Général, auprès de la Communauté Urbaine d'Arras et auprès de la Réserve Parlementaire.

Philippe CANLER a également demandé des devis pour la taille des prunus rue du Onze Novembre : une seule société a répondu pour l'instant.

Il signale avoir rencontré Monsieur BELVAL de la C.U.A. : les travaux de trottoirs rue Mermoz ne pourront être effectués sur cet exercice.

GESTION DU CIMETIERE

Christian LABY, quant à lui, est allé à la réunion des correspondants défense à Arras, et a assisté à une formation sur la gestion des cimetières ; formation très intéressante et suite à laquelle le règlement du cimetière va être refait.

Réunion du 12 juin 2015

RENEGOCIATION DES EMPRUNTS

Seul le Crédit Mutuel a accepté la renégociation de l'emprunt que la Commune avait souscrit en 2011. En étudiant le nouvel échéancier on constate que cela permet à la Commune de bénéficier d'une économie sur les intérêts de 5 361.99 €uros. Des frais de dossier sont bien sûr à déduire de cette somme, pour un montant de 395 €uros. L'économie réelle est donc de 4 966.99 €uros. Monsieur le Maire déplore que les autres organismes aient refusé. Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de voir s'il n'est pas possible de faire un prêt substitutif pour les autres banques (donc qu'un seul organisme accepte de regrouper les emprunts dûs à un taux d'intérêt plus intéressant). Monsieur DEPRET prendra contact avec les banques concernées.

TELEPHONIE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire explique à ses collègues que l'installation téléphonique à la Mairie est obsolète (les téléphones fonctionnent mal et grésillent, le standard ne permet plus l'appel vers notamment les numéros en 09, des pannes fréquentes empêchent le bon fonctionnement du téléphone.
Plusieurs devis ont été demandés. Le moins disant et le plus intéressant étant donné la proximité du technicien s'avère être celui d'Orange. Ce changement entraîne un paiement d'un nouveau standard en investissement d'un montant de 2117 €uros H.T. Les frais d'entretien annuel s'élèvent à 135.90 €uros et le montant de l'abonnement mensuel sera de 114.55 €uros. Une réduction de l'abonnement « mobile » de l'employé des services techniques est en outre consentie avec un forfait de 16.99 €uros par mois.
Le Conseil Municipal, après délibération :
- Accepte l'acquisition d'un standard téléphonique et de nouveaux téléphones pour un montant H.T. de 2117 Euros,
- Dit que ces dépenses sont prévues au budget primitif au compte 2183,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire,

en émettant toutefois quelques réserves en ce qui concerne le mobile car il existe peut-être sur le marché des offres plus intéressantes. La question va être revue.
Christian LABY demande en outre d'interroger le prestataire sur la possibilité d'installer dans la Salle Polyvalente un « téléphone rouge » destiné uniquement aux appels d'urgence et qui est réclamé par le service de contrôle de sécurité.

Questions & Informations Diverses

MUTUALISATION DES MARCHES DE TRAVAUX OU DE PRESTATIONS

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier en date du 2 juin de la C.U.A. qui projette la mutualisation de marchés de travaux ou de prestations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, considère qu'une commune comme la notre n'effectue pas de marchés de telle ampleur et n'a donc pas besoin de recourir à un tel service.

Monsieur le Maire a assisté avec Henri FLAMENT à une réunion concernant la mutualisation.

Des études sont menées par un cabinet spécialisé en la matière afin d'étudier les domaines qui seraient susceptibles d'être mutualisés dans le futur. Il est vrai que l'on évoque souvent ce sujet en ce moment (notamment avec la fusion des communes voisines).

PLAQUE DE LA GARE

Deux devis ont été demandés pour la plaque prévue à la gare en mémoire du passage du roi d'Angleterre à Farbus en 1936. Pour le moment nous ne disposons que d'un devis qui s'élève à :

- pour la gravure en lettres blanches : 646,02 €uros H.T.
- pour la gravure en lettres dorées : 764,10 €uros H.T.

Le Conseil Municipal souhaite que le second devis soit arrivé pour choisir le moins disant.

Monsieur DEPRET donne ensuite lecture de plusieurs messages arrivés en Mairie

☞ le premier concerne le stationnement dans le village. Un randonneur d'une commune voisine s'interroge sur l'existence d'un arrêté permettant le stationnement des voitures sur les trottoirs qu'il juge dangereux.

☞ le second nous vient d'Australie. Un courrier a été retrouvé à Melbourne écrit en 1871 par Marie Saudemont et envoyée à ses parents.

Nous avons recherché dans nos registres pour retrouver un membre éventuel de la famille de cette personne. N'ayant rien trouvé, il lui a été conseillé de s'adresser aux Archives Départementales d'Arras.

En réponse, cette dame nous promet une copie de la lettre pour nos archives communales.

☞ une demande d'autorisation pour utilisation de terrain a été adressée à Monsieur DEPRET pour organiser des parties de paint-ball. Sylvain MOREL souligne le caractère difficile d'une telle autorisation. En ce moment les chevreuils et les faisans se reproduisent et ne doivent pas être dérangés. De plus, les bois privés sont loués, dont le plus important à la Société de Chasse. Donc si l'on constatait des dégradations quelconques, c'est elle qui en serait responsable. Au final, le Conseil Municipal rejette cette demande.

☞ un ancien habitant de Farbus recherche un meublé et une famille avec 10 enfants recherche, quant à elle, une maison à louer avec 7 chambres.

☞ concernant les Journées Européennes du Patrimoine : lecture d'un courrier en date du 29 mai 2015. Le thème est « le Patrimoine du XXIème siècle, une histoire d'avenir ». A Farbus, aucun bâtiment ne correspond à ce sujet.

☞ Henri FLAMENT demande si nous lançons d'ores et déjà en août les démarches pour prévoir les travaux de mise aux normes P.M.R. des toilettes de la Salle Polyvalente pour l'exercice 2016. Le Conseil Municipal donne son aval.

☞ Philippe CANLER donne à son tour quelques informations concernant les travaux :

- la Société SATER va intervenir la semaine prochaine pour l'hydro curage et passage d'une caméra sur un tronçon de 300 mètres.
- Le projet F.D.E. est finalisé. Un éclairage de 103 watts en leds est prévu pour l'axe principal, dans les autres rues secondaires 72 watts, et déplacement de certains points lumineux.
- Les Toits de l'Artois envisagent de commencer les travaux par l'arrière puis dès la fin de l'année scolaire de continuer en façade rue de la Paix, afin de ne pas gêner le passage du bus scolaire et l'accès à la garderie.
- Pour l'élagage des arbres rue du Onze Novembre, le devis de la Société Roussel a été retenu et retourné.

Philippe CANLER a contacté le Conseil Départemental au sujet des travaux rue Lamartine. Il va être demandé un report des travaux en 2016 par rapport aux futurs travaux du lotissement. Il serait

- dommage de refaire la route pour la démolir à nouveau ensuite. L'abri bus qui a été enlevé par la C.U.A. rue Lamartine a été récupéré et sera probablement installé dans la cour de l'école pour abriter les poubelles et le cendrier.
- Nicolas VASSEUR demande s'il est possible de récupérer un candélabre pour un éclairage ponctuel de la cour de l'école. C'est envisageable.

☞ Monique CAVILLON a reçu beaucoup de retours positifs de la part des parents pour les structures gonflables installées lors de la ducasse. Elle signale son absence pour congés du 25 juin au 10 juillet. Monsieur DEPRET la remplacera pour la remise des clefs pour la location des salles pendant cette période.

Monsieur DEPRET remercie tous les bénévoles qui ont aidé pour les Foulées Gohellannes et la ducasse.

☞ Nicolas VASSEUR remercie quant à lui Christian et Bruno qui ont rendu un village impeccable.

Pour le 25ème anniversaire des Foulées, un « village des arrivées » a été implanté cette année dans le parc et très apprécié. Ce fut vraiment une belle rencontre, même si l'on déplore le vol des tonnelles prêtées et dont le remboursement s'élève à 3 200 €uros. A ce sujet, une rencontre est prévue avec Monsieur MALFAIT, Conseiller Départemental, et Monsieur DEPRET le 11 juillet prochain, pour essayer d'obtenir une subvention étant donné le rayonnement de ces foulées sur notre région.

☞ Gérard LEROY signale une nouvelle fois le danger que représente le fait que de nombreuses personnes ne respectent pas le sens interdit rue Pasteur. Il craint qu'un accident grave n'ait lieu.

La Grande Offensive d'Artois (Seconde Bataille)

La rupture du front russe par le maréchal von Mackensen le 2 mai à Gorlitz peut inciter le Haut Commandement allemand à dégarnir le front oriental au profit de l'occidental.

Dans leur volonté de refouler l'ennemi au-delà de la frontière les généraux Joffre et Foch n'ont pas lésiné sur les moyens. Foch a réclamé 3 nouveaux corps d'armée pour renforcer la 10ème Armée, la mise à sa disposition de 72 pièces de gros calibre et des dotations en matériels ,vivres et munitions pour 10 jours

Il est prévu la mise en œuvre simultanée, entre La Bassée et Arras, de 9 divisions anglaises et de 6 corps d'armée français, soit 20 divisions selon le déploiement ci-après :

- de la Bassée à Loos-en- Gohelle, de part et d'autre du canal, sous le commandement du gal Sir Douglas Haig, les 9 divisions anglaises, ce secteur ne sera pas traité dans cette étude.

-de Loos- en – Gohelle à Noulette, le IX° CA (gal Curié) composé des 17ème DI (Guignabaudet), 18ème DI (Bolgert) et 58ème DI (Lefebvre),

-de Noulette au Grand Eperon, le XXI°CA (gal Maistre) composé des 43ème DI (Lombart), 13ème DI (Cadoudal) et 48ème DI (Capdepont),

-d'Ablain-Saint-Nazaire à la ferme de Berthonval, le XXXIII°CA (gal Pétain) composé des 70ème DI (Fayolle), 77ème DI (Barbot) et la Division Marocaine (Blondlat),

-face à Neuville-Saint-Vaast, le XX°CA (gal Balfourier) composé des 11ème DI (Ferry), 39ème DI (Nourrisson) 53ème DI de réserve (Berthelot),

- d'Ecurie à Roclincourt, le XVII°CA (gal Dumas),composé des 33ème DI (Blanc) et 34ème DI (de Lobit),

- de Roclincourt à Saint-Laurent, le X°CA(gal Wirbel) composé des 19ème DI (Bailly), 20ème DI (Anthoine) et 81ème DIT(Gallet),

- en outre deux Corps de Cavalerie ,sont placés en réserve de la Xème Armée en zone arrière.

- enfin, selon Pierre Miquel (Les Poilus), ont été prévus pour cette offensive :

• 800 tubes de 75m/m (divisions et corps d'armée) , dotation initiale : 100 coups,
• 16 tubes de 155m/m court et 34 de 155m/m long, allocation de 30 coups par jour,
• 4 tubes de 220m/m, allocation de 25 coups par jour.

Des chemins sont aménagés par les sapeurs pour desservir les PC, et les différents dépôts de vivres, eau, munitions et matériels, postes de secours et permettre des accès faciles à l'artillerie.

La préparation tactique n'est pas moins minutieuse :de nombreuses missions de reconnaissances et photographies aériennes permettent l'établissement de plans directeurs au 1/5000ème et leur distribution aux exécutants pour leur zone d'action.

L'attaque s'effectuera sur un front restreint de 10 Km allant de Roclincourt à Notre-Dame de Lorette : 5 corps d'armée solides et appuyés par une puissante artillerie auront des missions bien précises. Une préparation préliminaire s'étalera sur 8 jours par intermittence et avec consommation modérée. Elle sera complétée par le tir continu de 4OO canons, 4 heures avant l'heure H.

V. — BARBOT et PÉTAIN à la veille de l'Offensive d'Artois

Photographie prise, début mai 1915, au Château du Bois-de-la-Haie, P. C. de la 77e D. I. A.

Derrière BARBOT et PÉTAIN, debout, de gauche à droite : Chef de bataillon ALLEGRET, Capitaine DE MASSIGNAC, Capitaine COMBES, Capitaine LAGEON, Capitaine DE FELIGONDE, Capitaine DE BERNIS, Colonel STIRN (comm. la 88e brig.), Lieutenant KREITMANN.

Le début de l'offensive générale est fixé au 9 mai.

Face à ce dispositif, le Kronprinz Rupprecht de Bavière met en ligne 3 corps d'armée ainsi déployés du nord au sud:

-face aux divisions britanniques de Givenchy-lez -La Bassée à Grenay: Le VIIème AK (gal von Kehler) composé des 6ème B.DIR, 13ème et 14ème DI , en liaison à sa droite avec le XIXème AK saxon,

- au centre, de Grenay à la rive sud de la Souchez, y compris le plateau de Lorette: le XIVème AK (gal von Hänisch) comprenant la 29ème DI (gal Isbert),soit les régiments 113, 114, 142 et 112,la 28ème DI d'élite badoise (gal von Trotta) formée de la 55ème Brigade (von Blücher) avec le 40 Fusilier et le 111 Grenadier, de la 56ème Brigade(Tiede)avec le 110 Fusilier et le 109 Leibgrenadier,

- à gauche, de la Souchez à la Scarpe et la VF d'Arras à Douai: le Ier AKR (gal von Fasbender) engerbant jusqu'au chemin de la Maison Blanche à Neuville Saint-Vaast: la 5ème DIR (gal Kress von Kressenstein) avec les Jäger (chasseurs alpins)R 7, Landwehr 39, R 10, et jusqu'à la route de Saint-Laurent à Athies: la 6ème b. DIR (R12, R 3, R 2, R1)

- En réserve d'Armée: la 115ème DI à Douai et la 58ème DI à Roubaix. Les RKR bavarois se tiendront près du Landwehr 39, prêts à exploiter.

L'ensemble représente 25 000 hommes, 24 batteries d'artillerie embossées à Angres et Lièvin. Front: 18 kms.

Dès le 1er mai, une forte activité de reconnaissance, tant aérienne que de la part des ballons d'observation se développe dans les deux camps, d'autant que la météo estivale est de retour.

En même temps l'artillerie française débute un pilonnage systématique, planifié mais épisodique, des tranchées allemandes et de leurs arrières ; il est toutefois modéré, car les recomplètements des stocks après les combats de mars ne sont pas achevés et il convient donc de les économiser pour parer toute pénurie. Les tirs de contre-batterie allemands ne tardent pas.

Le 8 mai à 18h,un important geyser de flamme jaillit du sol à droite de la chapelle de Lorette, à la jonction du 112ème Grenadier et du 40ème Fusilier ; sans doute provoqué par l'explosion prématurée d'une mine, il est suivi au cours de la nuit par des corps à corps très meurtriers entre chasseurs alpins et chasseurs noirs saxons

Le lendemain , **9 mai,** dès 6 heures , 400 bouches à feu entament des tirs de destruction sur les cinq lignes de tranchées, les boyaux de circulation intermédiaires et les voies de communication des zones arrière allemandes.

Quatre heures plus tard l'explosion simultanée de 15 mines souterraines donne le signal de la grande offensive française de printemps.

Après avoir fait tomber à la pelle la faible couche de terre qui cachait leurs parallèles de départ aux vues des observateurs adverses et à la surprise de ceux qui leur font face, les vagues d'assaut françaises jaillissent au pied de leurs réseaux de barbelés ,et se précipitent dans leurs lignes remuées et bousculées par les obus et en partie abandonnées par leurs défenseurs.

Les opérations des corps d'armée sont certes coordonnées , mais chacun se trouve face à des réalités différentes qui ne permettent pas une progression en ligne. Il semble donc préférable d'étudier leurs actions séparément, malgré l'inévitable ennui des retours en arrière.

Au XXXIIIème CA (général Pétain)

C'est à lui qu'incombe la mission d'enlever les cotes 119 de Givenchy et 14O de Vimy.

A cet effet ,partant des lisières sud de Carency et du Bois de Berthonval la 70ème division (gal Fayolle) avait pour mission d'attaquer Carency, et la 77ème du gal Barbot, conjointement avec la DI marocaine(gal Blondlat), devait franchir la route de Béthune, enlever le Cabaret Rouge et le cimetière de Souchez, puis pousser un régiment à la cote 119 et Givenchy; la division marocaine avait pour objectif la cote 140, en liaison à sa droite, avec le XXème Corps .

Les 97ème et 159ème RI de la division Barbot enlèvent les première tranchées ennemies assez aisément mais au prix de quelques tués et dans leur fougue percent dans le secteur de la 5ème b. DIR, s'emparent de l'ouvrage Oméga et atteignent la route nationale. Le 97 remonte vers le Cabaret Rouge et enlève le Cimetière ; le 159 poursuit vers la cote 119 , franchit le ravin des Ecouloirs, anéantit une batterie d' obusiers qui s'y cachait, et opère sa jonction avec les zouaves, Turcos et Légionnaires de la division marocaine qui ont atteint la cote 140 et même lancé quelques patrouilles vers Vimy et Givenchy. En une heure et demie ils ont franchi 4,5 kms à travers un paysage lunaire et créé dans le dispositif ennemi une poche de 4 kms de large. Harassés et assoiffés, ils ne peuvent poursuivre leur action ; en outre de nombreux officiers sont hors de combat, les laissant sans chefs. Le Haut Commandement n'avait pas envisagé une avance aussi rapide et les troupes prévues pour l'exploitation de la brèche ont été maintenues assez loin en arrière dans un souci de sécurité et de secret.

Les divisions de réserve allemandes de Douai et Roubaix, alertées, sont déjà en route par tous moyens disponibles. En attendant leur arrivée, le colonel Tiede, chef de la 56ème brigade de la 28ème division badoise rameute dans Lens tous les personnels disponibles, même les magasiniers, les musiciens et les conducteurs de véhicules hippomobiles et avec le III/1O9 bataillon et deux escadrons de cavalerie démontés, gagne l'endroit critique et avec l'appui de l'artillerie, qui tire depuis Neuville-Saint-Vaast et la ferme de la Folie, tente de fermer la brèche. L'arrivée des divisions de réserve vers 17h, avec mission de barrer le chemin entre le Cabaret Rouge et Farbus, contraint les assaillants français à se replier jusqu'à la route nationale ; le 97ème RI se resserre sur le Cabaret Rouge, le 159ème et la division marocaine dans le chemin des Pylônes et les Chasseurs sur la route de Souchez à Carency.

Le lendemain les combats se poursuivent avec toujours autant de violence. Privé de toute communication avec ses régiments, le général Barbot se rend en première ligne pour apprécier la situation. Blessé par un éclat d'obus et relevé par l'un de ses hommes, il est aussitôt évacué sur l'hôpital de Villers-Chatel, après avoir exhorté ses troupes à tenir coûte que coûte. Il décède le lendemain. Le colonel Stirn, commandant la 88ème Brigade, le remplace : le 12 mai, il est en train de prendre connaissance de la situation de la 77ème division, lorsqu'un éclat d'obus traverse la cloison de bois de son PC et lui sectionne la carotide. Il n'a pas eu le temps de porter ses étoiles.

LA SITUATION vue par les Allemands

L'intervention des 115ème DI (gal von Kleist) et de la 58ème DI(gal von Gensdorf) a permis au soir du 9 mai de réduire la poche ouverte dans le front de la 5ème b. DIR (gal Kress von Kressenstein) ; cependant des éléments français se trouvent toujours de part et d'autre de la route Arras-Béthune. Le Kronprinz Rupprecht décide de remanier son dispositif: dans un premier temps la 28ème DI est renforcée sur le plateau de Lorette par un bataillon de Jäger (chasseurs), la 115ème DI relève la 5ème DIR, deux régiments de la 58ème et un régiment d'artillerie sont adaptés au Ier b. ARK. Et il obtient du QG impérial l'envoi de la 117ème DI saxonne de Rethel à Douai en réserve.

Les contre-attaques lancées les deux jours suivants n'obtiennent que peu de résultats, elles se soldent cependant par de lourdes pertes. Réunissant à Hénin-Lietard ses commandants de corps d'armée, le Kronprinz leur donne l'ordre de tenir coûte que coûte les positions de Carency et Ablain-Saint-Nazaire, garantes du maintien sur le plateau de Lorette.

Ce 11 mai von Falkenhayn ordonne au VIIIème AK renforcé de la 16ème DI de faire mouvement sur Douai, comme réserve d'Armée; pour sa part la 117ème (gal Küntze) est poussée au sud-est de Lens.

La 28ème DI relève sur le plateau de Lorette les troupes épuisées alors que des éléments du XXIème CA s' y sont solidement incrustés. Dans la soirée la 117ème est adaptée au Ier b. AKR pour la défense de Neuville-Saint-Vaast et le VIIIème AK (gal Riemann), moins la 15ème DI restée en réserve à Douai, est inséré dans le dispositif du XIVème AK.

Au XXIème Corps d'Armée (général Maîstre)

Combinant son action avec celle du XXXIIIème CA, il a pour mission, ce 9mai, de chasser l'ennemi du plateau de Lorette. Or en liaison avec le 40ème Fusilier à sa droite, c'est la 28ème division badoise qui y occupe la plus grande partie des tranchées, le complexe de la chapelle et le Kanzel, et dans la vallée en contre-bas, Ablain-Saint-Nazaire et la route vers Carency .

Bondissant de leurs tranchées, situées vers le musée actuel ou dans le Fond de Buval, les vagues d'assaut de la 43ème DI (gal Lombart) et de la 13ème DI (gal de Cadoudal) qui seront bientôt renforcées et complétées par la 6ème DI (gal Jacquot) enlèvent les trois premières lignes de défense, dont de nombreux occupants ont été mis hors de combat par les mines et les tirs d'artillerie. Mais d'une part elles subissent les tirs de barrage de l'artillerie allemande (dont des 280) qui ne tarde pas à riposter ; d'autre part elles sont prises à partie par les mitrailleuses de la redoute de la chapelle et du Kanzel qui, tirant à 0,75 m du sol, les fauchent comme des blés et contraignent les survivants à se terrer dans les cratères d'obus ou sur les bords d'un cratère de mine de 80m de tour. L'apparition d'une seule tête coiffée ou non d'un képi suffit à déclencher le "staccato" de plusieurs mitrailleuses. Cette situation perdure les jours suivants.

De son côté la 70ème DI du gal Fayolle, à la droite du XXIème Corps franchit, dès son débouché les ravins et cuvettes qui la séparent des lisières sud de Carency tenu par 4 bataillons (2 de chacun des 109 et 111) et 6 compagnies de pionniers, sous les ordres d'un chef de brigade. Après avoir emporté trois lignes de tranchées plus ou moins bouleversées par les obus et les mines des combats de décembre, et atteint la lisière sud du village, elle doit conquérir le terrain mètre par mètre et à la grenade. Le soir venu les ruines de quelques maisons de l'îlot Sud sont entre ses mains et à l'est la route de Souchez a été atteinte à plusieurs endroits

Le lendemain ,l'enveloppement du village se poursuit par l'est :la route vers Souchez est coupée et toute communication entre les deux villages est interdite ; le bois de l'autre côté de la route est repris dans la journée du 11 et le lendemain c'est le tour du mamelon 125 au NE du village et de la carrière sise au NO. Toute retraite lui devenant impossible, la garnison prise au piège se rend : c'est plus de 1 000 Prisonniers emmenés par un colonel qui prennent la direction de la captivité.

La perte de Carency conduit le Commandant de la 6ème Armée à confier au gal von Fasbender le commandement unifié des trois corps d'armée, XIVème AK, VIIIème AK et Ierb. AKR, avec mission de se maintenir sur les positions du moment et d'être en mesure de gagner rapidement une ligne de résistance solide et durable entre Carency et Neuville-Saint-Vaast.

Jusqu'au soir du 12 mai la situation sur le plateau de Lorette reste inchangée; il fait chaud, l'odeur fétide et putride qui s'élève de cet immense charnier sur lequel s'ébattent des myriades de grosses mouches noires, est atroce; les combattants allemands le comparent à l'enfer et l'appellent "le chaudron de la sorcière";

A la nuit tombante, quelques chasseurs à la faveur de la pénombre parviennent à ramper, sans se faire repérer, jusqu'au pied de la redoute de la chapelle. Arrachant quelques sacs de sable, ils aveuglent des créneaux de mitrailleuses et permettent ainsi à leurs camarades d'accourir et de bondir à l'intérieur du réduit. Des corps à corps acharnés, à la baïonnette ou au couteau de chasse, s'y déroulent toute la nuit. Au matin ce n'est qu'une poignée de survivants qui s'enfuient vers leurs tranchées de l'est du plateau. .

La chapelle, qui n'est plus qu'un tas de ruines, est dépassée ; autour d'elle, un enchevêtrement de souterrains, entonnoirs, trous d'obus remplis de cadavres et matériels.

Cependant des bataillons du 109 Leib grenadier et du 40 Fusilier résistent toujours sur les éperons de la Blanche Voie et de Souchez et continuent d'interdire toute nouvelle progression de la 70ème DI dans la vallée. L''éperon de Souchez est peu à peu conquis les jours suivants mais celui de la Blanche Voie résiste toujours appuyé par les tirs de mitrailleuses appartenant au groupement constitué par des éléments des 109 Grenadier et 40 Fusilier.

La ligne française décrit alors un arc-de-cercle depuis l'ouest d'Ablain Saint-Nazaire jusqu'aux flancs de l'éperon de Souchez et cette situation persiste durant huit jours, car les deux môles de résistance sont maintenant tenus par la 117ème DI silésienne qui, dans la nuit du 13, y a relevé les régiments 106 et 110 très éprouvés.

Von Hänisch, jugeant la situation préoccupante, ordonne à von Trotta de se préparer à intervenir de nouveau avec sa division réduite, prescrit à la 58ème DI d'établir une ligne de retranchements entre le plateau de Lorette, la chapelle, l'église d'Ablain et Souchez et enjoint à l'artillerie de tenir Carency sous les feux de mortiers.

Au matin du 13 mai, le Kronprinz fait connaître au QG impérial son avis sur la situation :

- à l'aile droite, les troupes badoises de la 28 ont conservé leurs positions, mais sont à bout de force, et la 29ème DI, longtemps partagée est très engagée,
- sur la pente nord de Lorette les saxons tiennent également fermement
- de part et d'autre de la chapelle les français se sont établis jusqu'au Schlammulde du Fonds de Buval ; la 5ème b.DIR est complètement épuisée,
- vers Ablain, grenadiers badois et chasseurs tiennent sur le Hohlweg ; les 1ère b.DIR,58ème DI et 115ème DI ont beaucoup souffert.
- Ablain est soumis à forte pression mais n'a pu être dépassé.
- à part une poussée sur Neuville, aucune action sérieuse pour le moment de la part des français,

Ce n'est sans doute qu'une courte pause, car d'après déclarations de prisonniers, l'intervention du IIIème CA est imminente.

Le commandant de la 6ème Armée ordonne le transfert immédiat d'une Erzatz-Brigade de Pont-à-Vendin à Vitry en Artois et sa mise en renfort de la 15ème DI. En même temps il réclame la mise à sa disposition d'un corps d'armée supplémentaire pour relever les troupes usées en vue de la reprise des combats qu'il estime proche.

Von Falkenhayn accède en partie à sa demande et ordonne le prélèvement sur la 4ème Arméed'une 85ème Brigade, comprenant le 99 RIR et des éléments des 12, 16, 20 et 6 RIR + de l'artillerie pour renforcer le XIV AK, à diriger sur Pont-à-Vendin et l'envoi à Vitry en Artois par la 2ème Armée de la 52ème Brigade à la disposition du Ier AKR. D'autre part la 2ème Division de réserve de la Garde sera transférée d'Alsace à Douai et mise à la disposition du VIIème AK

Enfin sans l'agrément du Kronprinz Rupprecht, qui y était plutôt opposé, l'ensemble des troupes du front d'Artois est placé sous le commandement du gal Von Lochow et prend le nom de Groupe d'armée Lochow. Le gal von Fasbender redevenant son subordonné comme commandant du Ierb. AKR.

Dans la nuit du 13 au14, les régiments de la 28ème DI sont relevés par ceux de la 117ème. Dans la journée suivante, près des 2/3 de la 5ème b.DIR le sont également dans le secteur Neuville-Souchez par le VIIIème AK (gal Riemann), soit les 16ème, 58ème, 115ème et la moitié de la 15ème DI.

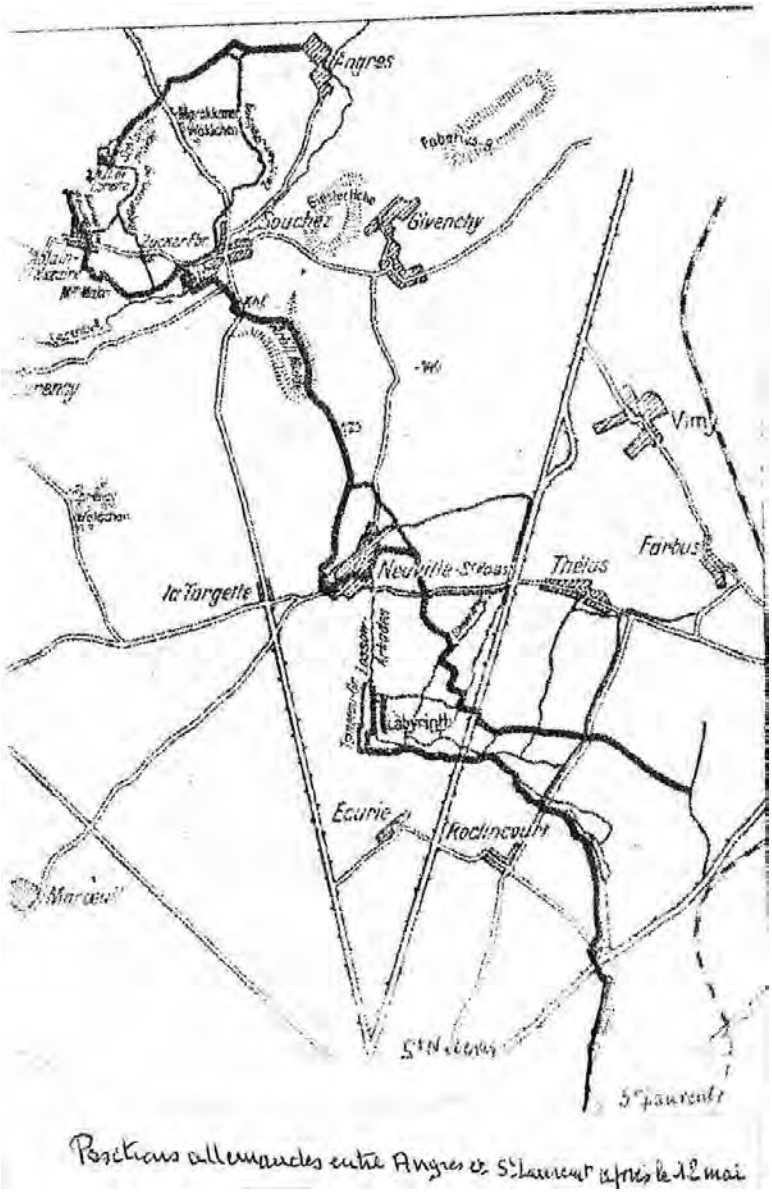

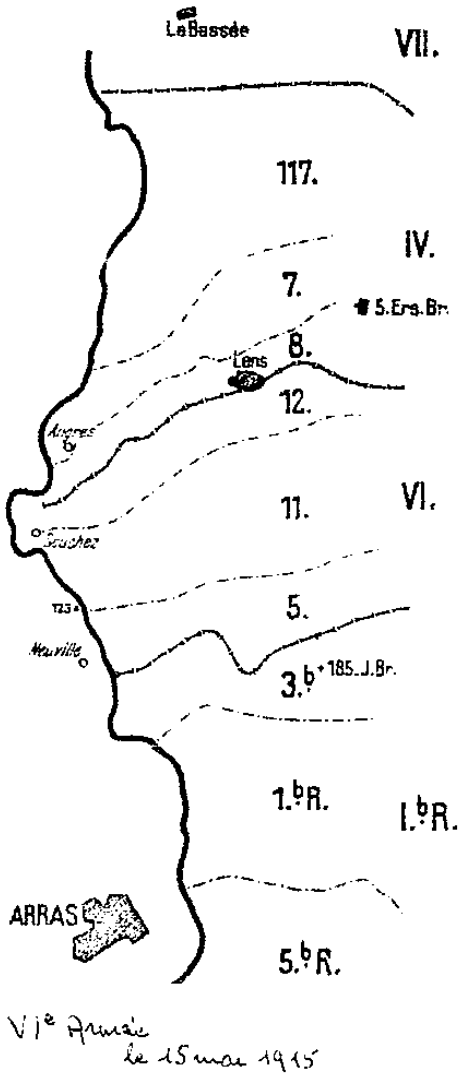

Le gal von Lochow arrive le 13 soir à Douai où il s'établit avec un état-major fraîchement constitué .Les 14 et 15 , accompagné de son chef d'EM von Bergmann, il se rend sur le terrain pour prendre contact avec ses troupes et se rendre compte de la situation :

- au nord de Lorette et dans le secteur de la Ière b. DIR ,les tranchées sont vieilles et passablement dégradées; en majeure partie, elles sont encore allemandes,
- au nord du Carency, les positions devant la Schlammulde, le Barrikadenweg et le quartier est d'Ablain-Saint-Nazaire sont solidement tenus,
- les environs de la chapelle de Lorette n'ont pas encore été purgés de la présence des Français,
- au sud du Carency, les tranchées à peine encore défendables sont occupées par des éléments des 58èmeDI , 115ème DI et un régiment de la 52ème brigade, souvent mélangés et le reliquat de la 5éme b. DIR qui sera relevé la nuit suivante,
- à Souchez et cote 123,la 16ème DI(gal Fuchs) est prête à combattre; elle relèvera la 58 qui rejoindra Douai,
- La 15ème DI et un régiment de minenwerfer sont en réserve d'armée

De retour à Douai, il décide de réorganiser son front en 3 secteurs:

- à l'aile droite et jusqu'au Carency : le XIVème AK , les 117ème DI et 85ème Brigade,
- au centre du Carency à la route de Arras-Lens : le VIIIème AK avec les 115ème et 16ème DI
- à l'aile gauche, de la RN à la Scarpe : le Ier b. AKR, avec la 1ère b .DIR et la 52ème Brigade.

Von Lochow tient absolument à reprendre Lorette, mais le XIVème AK échoue dans ses entreprises répétées du 15 au 17 mai et la 117ème DI, épuisée après seulement 5 jours de combat, doit être relevée le lendemain.

Or les reconnaissances aériennes ont signalé d'importants mouvements de troupe entre Doullens et Arras. Les possibilités d'attaques en d'autres endroits ne semblant guère possibles, von Lochow décide de lancer une opération de diversion à partir de Neuville et en charge le gal Vollbrecht avec sa 15ème DI renforcée de la 115ème.Le début en est fixé au 22 à 20 h 30.Mais les conditions météorologiques ont empêché une bonne observation et donc l'emploi de minenwerfer. Le résultat est un échec malgré l'utilisation de lance-flammes.

Les statistiques militaires allemandes notent que depuis le 9 mai les pièces à tir tendu sont passées de 100 à 2O9 et ont consommé 508 000 obus, celles à tir courbe de 74 à 98 et consommé 105 000 coups.

De nouveau chez les Français

Au XXXIIIème CA

Le 23 mai, jour de la Pentecôte, l'artillerie française effectue une préparation à partir de midi entre le plateau de Lorette et la Scarpe. Souchez, Neuville et les hauteurs environnantes; les ouvrages avancés et tout particulièrement le Labyrinthe en sont les cibles privilégiées. L'assaut est donné à 16 h 00. De violents combats acharnés et très meurtriers se déroulent , mais le résultat final est un échec. Toutefois la 111ème DI, en réserve à Douai, doit relever la 8ème le lendemain et la 58ème DI remplace la 115 qui a beaucoup souffert à Neuville.

Il est à noter qu'un renfort de jeunes appelés de la classe 1915 arrive le 25 mai pour nos corps d'armée engagés dans l'offensive ;Ils sont dotés de la tenue gris bleu ,le fameux « bleu horizon », mais dans les tranchées les guetteurs porteront désormais sous le képi une lourde calotte d'acier, la cervelière, afin de réduire le nombre de blessés à la tête.

A la 70ème DI

Le 22 mai la barricade élevée entre la falaise sud de Lorette et Ablain-Saint-Nazaire et tenue par les régiments 111 et 157 est emportée de même que les tranchées de la Blanche Voie au cours de sanglants combats où le capitaine Silvert, commandant le III/111 trouve la mort. Une contre-attaque menée la nuit suivante par 2 bataillons des 22ème RIR et 40ème Fusilier est rapidement stoppée. C'est un rassemblement de survivants de 9 régiments désorganisés qui refluent dans Souchez (11, 22, 201, 40, 109, 111, 142,157). La reconquête des deux derniers éperons de l'est du plateau permet enfin à la 70ème division du gal Fayolle de reprendre son attaque dans la vallée de la Souchez et en premier lieu dans Ablain- Saint-Nazaire, où une brèche de 500 m est ouverte dès le 27 dans le flanc sud défendu par trois compagnies du 111. Le pâté de maisons proches de la magnifique église du XVIème sera repris à son tour le 29 .

Toutefois des éléments des 142ème et 157ème RIR ferment toujours très âprement le verrou de la sucrerie de Souchez.

à la 77ème DI

Aux ordres du gal Pillot depuis le décès du gal Stirn, la division est toujours à l'est de Souchez aux prises avec ses adversaires à hauteur de la route d'Arras- Béthune, au cimetière et au Cabaret rouge: elle se trouve sous les feux croisés provenant des cotes 119 et 140 et ceux de Souchez toujours occupé. Niché dans la vallée du même nom, au confluent des ruisseaux du Carency et de la Saint-Nazaire, le village se prolonge à l'est en pente douce vers la cote 119 ; ensuite la ligne de faîte continue vers le SE pour atteindre la falaise de Vimy, la cote 140. De part et d'autre de la route d'Arras à Béthune, les points d'appui ennemis du Cabaret rouge et du cimetière sont en liaison avec les fortifications établies dans le Bois, le château de Carleul et son parc, protégés par un obstacle naturel, « le Schlammulde », marais créé par une dérivation du Carency. Fin mai, ils sont toujours l'objet de furieux combats.

Au XXème CA

Plus au sud le gal Balfourier a lancé ses deux divisions, la 11ème (gal Ferry)à droite et la 39ème (gal Nourrisson) à gauche et en liaison avec la Division Marocaine, le 9 mai à 10 heures depuis le bois de Maroeuil et la ferme de Berthonval vers la crête de la Folie et la colline du Télégraphe de Thélus. Deux obstacles importants se dressent sur leurs parcours : le village de Neuville Saint-Vaast surfortifié et le Labyrinthe qui doit réserver de nombreuses surprises.

Rapidement 4 lignes de tranchées tenues par des bataillons des 12ème et 13ème régiments bavarois sont dépassées , des blockhaus isolés et Les Ouvrages Blancs sont enlevés. Mais dans leur hâte et leur fougue les premières vagues d'assaut ont omis de "nettoyer " à fond les positions conquises et se trouvent prises à revers par des défenseurs qui, cachés lors de leur passage, leur tirent maintenant dans le dos, les contraignant à revenir en arrière pour procéder au nettoyage complet avec l'aide de secondes vagues. Conjointement elles s'emparent du hameau de la Targette et en moins de deux heures la route Arras-Béthune est franchie.

Dès que la 11ème DI aborde les premières maisons de Neuville, le combat change de conditions: il apparaît aussitôt que le village devra être repris rue par rue et maison par maison (caves y compris). Une manœuvre en tenaille par le nord et le sud est tentée: le cimetière communal, au sud-est, est atteint dans l'après-midi et devient le théâtre de furieux corps à corps entre les tombes bouleversées et éventrées par l'artillerie; prise et reprise deux fois, la nécropole reste finalement entre les mains allemandes.

La 39ème DI , dont l'objectif est le carrefour des Tilleuls et la colline du Télégraphe, mais stoppée par le fameux complexe du Labyrinthe, elle doit attendre un appui sérieux de l'artillerie.

Réunies, les deux divisions, renforcées de la 53ème DI du gal Berthelot, doivent entreprendre la reconquête du village : âpres et meurtriers, les combats se déroulent jour après jour. Enfin le 15 mai, toute la partie centrale autour de l'église est abandonnée par l'adversaire qui reste néanmoins encore solidement retranché dans le quartier nord et quelques maisons

de l'ouest du village. La situation ne change guère au cours de la décade suivante : le communiqué journalier laconique de Grand Quartier Général se borne à mentionner la poursuite de tirs d'artillerie sur le village.

Le 27 mai, la 5ème DI (gal Mangin) prend la relève et entame avec la 53ème DI la reconquête du Labyrinthe défendu par les 161 et 205ème RIR sous les ordres du gal Göringer, pour ne l'achever que le 16 juin ; en même temps elle poursuit jusqu'au 9 juin le nettoyage du village qui n'est plus qu'un amas de ruines.

Au XXXIIIème CA

Après la reconquête des ruines de Carency, la 70ème DI (gal Fayolle)peut maintenant se tourner vers Ablain-Saint-Nazaire, tout aussi fortifié.et tenu par les 142 et 157. L'encerclement, comme celui de Carency , semble être la seule solution. Tout en verrouillant la lisière sud, la division longe la route en direction de Souchez, dont elle atteint la sucrerie le 15 mai. Le surlendemain elle lance une attaque sur Ablain à 4 h 00. Atteint par un obus, un dépôt de matériels situé dans le centre du village saute causant de nombreuses victimes. La 117ème DI silésienne (gal Küntze) qui, après seulement 5 journées de présence, a perdu 235 morts, 650 blessés et 72 disparus, doit être relevée par la 28ème badoise pourtant déjà très amenuisée. Le 40 Fusilier, dont les pertes depuis le 9 mai s'élèvent à 189 morts,479 blessés et 137 disparus,est à son tour remplacé par des bataillons des 109 et 110 (deux de chaque régiment) le 19.

La chute, le 22mai , de la barricade installée entre la lisière NO du village-forteresse et la falaise abrupte S du plateau de Lorette, permet une action décisive contre la sucrerie de Souchez qui est emportée le 30 mai, après deux journées d'âpres combats contre les 157 et 142 RIR. Reprise dans la nuit, elle est définitivement reconquise à l'aube. Le 93ème RI d'Anhalt et le 11 RIR relèveront les précédents le 4 juin et tenteront plusieurs contre-attaques qui toutes échoueront.

Ce même 3O mai, les 19ème, 20ème et 53ème DI françaises lancent vers 17h 00 une attaque entre Souchez et Roclincourt; elle échoue après de sérieux combats rapprochés. Le IIIème CA est mis en alerte.

Le 9 juin après une préparation d'artillerie, les tirailleurs s'élancent contre le 93ème qui lâche pied et rebrousse vers le centre de Souchez. Ce village est autant fortifié que ses voisins, mais il compte aussi nombre de points d'appui tant dans le centre qu'aux lisières. En outre la dérivation du Carency a permis la transformation du bois et du parc du château de Carleul en un vaste marais, obstacle naturel supplémentaire dénommé aussi "Schlammulde".

Le 15 juin, Souchez est toujours occupé, et la 70ème DI du gal Fayolle butte toujours sur le château de Carleul.

L'offensive du 9 mai visait avant tout la reprise du plateau de Lorette et des Cote 119 de Givenchy et 140 de Vimy. L'effort avait donc été porté sur le centre du front, soit 10 kms sur 18.Les actions menées aux ailes droite et gauche avaient surtout pour but d'y fixer l'adversaire et l'empêcher de renforcer ses forces du centre

Au XVII ème CA (Gal Dumas)

Arrivée de Champagne en avril pour renforcer le corps d'armée du gal Dumas, la 34ème DI (gal Lobit), a attaqué le 9 mai sur la direction Roclincourt-Thélus (colline du Télégraphe). Elle se heurte au I°b.AKR qui se bat dans cette région depuis octobre. C'est un échec complet : elle perd la moitié de ses officiers et le tiers de ses hommes (notamment le 88ème RI qui perd les 3/4 de ses effectifs en une seule journée).

De son côté la 33ème DI (gal Blanc) en liaison avec la 11ème DI à sa gauche, est soumise à des tirs de flanquement dès son départ .Néanmoins elle parvient à s'ouvrir une brèche entre le RIR 3 et la DI 1 qui, encerclée par les flammes sur trois côtés , lâche prise: une voie vers la crête de Vimy s'ouvrait ; l'occasion ne fut pas saisie et la 5ème DI accourue de Bailleul-sire-Berthoult referme la brèche. Une heure et demie après le début de l'attaque, la question était réglée: de nombreux morts et blessés de part et d'autre et 92 prisonniers français dont des jeunes portant des uniformes neufs et la cervelière sous le képi.

Le 21 mai, elle rejoindra, au sud sud-ouest d'Arras, le secteur de Blangy, Saint-Sauveur, château Cruchon, Achicourt ;

Au Xème CA (gal WIRBEL)

Les 19ème DI (gal Bailly) et 20ème DI (gal Anthoine)du Xème CA du gal Wirbel n'obtiennent pas plus de succès : du 9 au 12,la première s'efforce en vain de reprendre le terrain entre le Point du Jour et la station Chanteclerc de Bailleul-sire-Berthoult.,tandis que la seconde échoue en partant de Blangy.

Au IXème CA (gal Curié)

Au nord du plateau de Lorette le IXème CA n'a pratiquement entrepris aucune opération dans son secteur : dès le premier jour de l'offensive, ses divisions ont renforcé les deux corps d'armée chargés de l'effort principal, pour relever les vagues d'assaut ou leur prêter main forte.

Le bilan de cette grande offensive s'avère très lourd ; certes 24 canons, 134 mitrailleuses et 7500 prisonniers ont été capturés mais le prix est élevé : 100.000 tués ou blessés dont bon nombre mourront peu après. Les pertes allemandes sont vraisemblablement moindres, de l'ordre de 80.000.Mais la cote 140 de Vimy est toujours solidement tenue par les troupes du Kaiser.

Retour chez les Allemands

Le 31 mai soir, le XXXIIIème CA nous attaque de nouveau entre Angres et le Carency et submerge les tranchées de part et d'autre de la sucrerie de Souchez. A l'issue de combats acharnés qui se déroulent toute la nuit et se prolongent le lendemain, les Badois du XIVème AK reprennent la position au nord de la sucrerie, mais celle-ci et les tranchées sud restent entre les mains des français.

Le 1er juin, Neuville et la tranchée Tsingtau sont l'objet d'une nouvelle attaque. Pour des raisons de meilleure efficacité, Von Lochow confie à Von Fasbender le commandement unifié du Labyrinthe et des environs. Il lui adjoint une division temporaire formée d'un régiment de chacune des trois divisions, 8ème, 58ème ,115ème DI). La 15ème DI remplace la 58 dans Neuville; Le gal Riemann reprend le commandement du VIIème AK. La reconquête du Labyrinthe donne lieu à des combats très violents et acharnés qui vont durer jusqu'au 17 juin.

Neuville a été à son tour submergé à l'issue de combats de jour et de nuit entre les 4 et 6 juin.

Le Haut commandement impérial décide d'intégrer la 117ème DI et la 85ème Brigade dans le secteur du IVème AK (Sixt von Arnim) qui a remplacé le XIVème AK. La situation est alors la suivante:

- au nord de la route Béthune-Lens : la 117 silésienne,

et un peu plus au sud les 7ème et 8ème DI entre Angres et Liévin dans des tranchées à peine encore défendables,

au sud de la route d'Aix-Noulette à Souchez, la Schlammulde Stellung que des combats acharnés ont transformé en "Champ de cadavres" dont l'odeur est encore plus insupportable que le feu ennemi

- à Souchez dans le secteur du VIIIème AK, la 16ème DI tient des positions renforcées entre le village et la cote 123 mais les tranchées de la 5ème DI (gal Gabain), nouvellement arrivée, sont en mauvais état,
- au Ier AKR, avec l'appui des 58ème, 1èreb.DIR et 52ème BIR, le Labyrinthe tient toujours malgré de lourdes pertes et des destructions importantes,
- la 115ème est transférée au sud de la Scarpe en renfort de la 5ème DI bavaroise (gal Kress von Kressenstein). Mais après avoir conféré avec ses généraux dans la journée du 7, Von Falkenhayn décide, le 9, de permuter la 115 avec la 5ème DI de la 1ère Armée et la 117 avec la 123 saxonne cantonnée dans la région lilloise. En outre la 22ème Brigade stationnée à Biache et Vitry est mise en alerte pour le VIIIème AK, si nécessaire.

Von Lochow a par ailleurs fait aménager une seconde ligne de résistance entre Loos-en-Gohelle, Lens, Vimy, Thélus. Une troisième est prévue à hauteur d'Oppy-Feuchy.

Le 14 juin Souchez, Givenchy, Thélus, Farbus sont soumis à d'importants tirs d'artillerie lourde de même que les abris bétonnés et PC opérationnels et cantonnements des Réserves, provoquant de nombreuses destructions, dont l'église de Farbus notamment.

à suivre dans le prochain Garenneau

AM et MH SAVARY - 11 rue Mermoz à FARBUS
03 21 73 74 42 – 06 80 75 74 47
www.fermedumoulindebois.fr

SARL AU CAPITAL DE 50 000 Euros

PLAQUES DE RUES SPÉCIALISÉES

27, rue de la République
BP 15 - 62580 FARBUS
Tél. 03.21.22.23.59
Fax 03.21.58.98.16

MATÉRIEL et FOURNITURES ADMINISTRATIFS
DRAPEAUX ET ARTICLES DE PAVOISEMENT
SERIGRAPHIE

www.equipasarl.Fr

Plus de 10000 produits référencés

EURL Frédéric ROUSSEL **ATOUT VERT**

Devis gratuit

Engazonnements, entretiens et tontes de gazons
traitements, scarifications, tailles de haies,
élagages, poses de clôtures, création paysagère
lavages haute pression (terrasses, façades ...)

Frédéric ROUSSEL
ATOUT VERT SERVICES

Devis gratuit

S services à la personne

Agréé Service à la Personne ~ Réduction d'impôt 50%

Entretiens et tontes de gazons, contrats annuels,
scarifications, tailles de haies,
lavages haute pression (terrasses, façades ...)

18 rue Guynemer - 62580 FARBUS
Tél. 06 71 86 07 82 ou 03 21 22 63 66 (après 20h) - atout.vert@hotmail.fr
Siret 451 801 518 000 15 - SAP 451 801 518

Taximetrise

FORMATION
CCPC TAXI

OPTIK
Communication

TRADE
Achat/vente/transaction de licences taxis

TAXI ECOLE

Taximetrise
1 place de la gare - 62580 FARBUS
09 72 45 83 98
secretariat@taximetrise.fr / wwww.taximetrise.fr

Clean Industry

- Négoce produits industriels
- Négoce palettes
- Négoce Equipement Protection Individuelle

Tél. : 03.21.07.29.29
Fax : 03.21.50.82.74
21, rue Lamartine
62580 FARBUS
c.industry62@orange.fr

Coiffure mixte à domicile

Visagiste

Spécialité coiffure pour cérémonie

Vénéris
Coiffure mixte à domicile
06 87 05 27 94
(rue Blériot à FARBUS)

TAXIS SERVICES

Stationnement à FARBUS

06.68.71.85.13

TRANSPORT DE MALADES ASSIS
CONVENTIONNÉ ORGANISMES D'ASSURANCE MALADIE

WWW.TAXISSERVICES.COM

Toutes distances 24H/24 et 7J/7

Hôpitaux, cliniques, Centres de Soins, Gares, Aéroports.

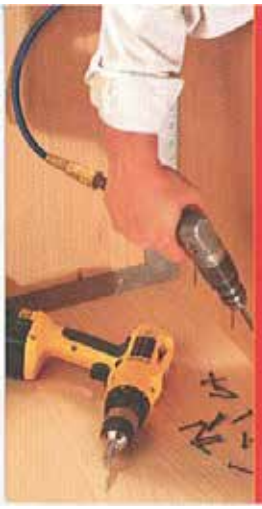

Guillerme à votre service !
Tous travaux 7/7 jrs

Ets SEVENIUG
Guillerme De Almeida Neves
9, rue Jeanne d'Arc
62580 FARBUS

Tél. 07 82 12 96 97
Mail : guineves73@gmail.com

aG TRANS Logistique
Transports

21, rue LAMARTINE
62580 FARBUS
Tél.: 03 91 19 20 91
Port.: 06 18 35 05 49
Fax.: 03 21 22 15 69

j.dievart@agtrans.fr

Les Jardins d'Insertion de l'Artois

Farbus - rue de la Libération
Le jeudi de 18 h à 19 h 30
Le vendredi de 11 h à 11 h 30

06 73 72 75 71
03 21 20 13 12
jiaasso@aol.cm

Votre panier de légumes frais 100% bio, cultivés près de chez vous.

- Des légumes et aromatiques d'origine certifiée
- Plus de 60 variétés dont des variétés anciennes
- Des points de distribution proches de chez vous
- Une économie locale et solidaire

Je remercie toutes ces entreprises, artisans, commerçants, artistes … qui ont bien voulu répondre à ma demande afin de se faire connaitre.

Si je ne vous avais pas contacté, venez-vous présenter en mairie.

N'oublions pas les autres professions, dans notre village, comme les agriculteurs et les professions libérales.

Brigitte
Secrétaire à la Mairie

MAIRIE INFO

Pensez à inscrire vos enfants en Mairie
pour la rentrée prochaine

au transport scolaire et à la garderie

avant le 24 août 2015.

Un formulaire vous sera déposé dans votre boîte aux lettres.

Les parents dont les enfants participent au **centre aéré de Vimy** peuvent bénéficier d'une aide qui correspond à la différence entre les prestations dues par les personnes habitant la commune organisatrice et celles dues par les extérieurs. Ce, au prorata des journées de présence pour toutes les vacances scolaires.

Veuillez, à cette occasion, remettre un relevé d'identité bancaire en Mairie.

Liste des associations et clubs

Amicale des Sapeurs-Pompiers	Président	Marc CARIDROIT	13 rue Guynemer 62580 FARBUS	03 21 59 79 55
Anciens Combattants	Président	Paul HUBAUX	24 rue Lamartine 62580 FARBUS	03 21 73 71 85
Association des Parents des Anciens Elèves	Président	Francis MONBORGNE	6 rue Georges Bizet 62580 VIMY	03 21 73 77 55 06 88 88 77 55
Chasseurs d'Images farbusiens (Club Photo : CIF)	Président	Dominique FOULON	3 rue du 8 Mai 1945 62580 FARBUS	foulondomi62@bbox.fr
Club de Peinture	Président	Jean-Claude PIERRU	14 rue de Farbus 62580 WILLERVAL	03 21 48 74 53 06 81 89 77 05
Club « Le Temps de Vivre » (Club des Aînés)	Président	Michel MASCIANTONIO	60 rue Mermoz 62580 FARBUS	03 21 55 40 07
Comité de Jumelage	Présidente	Muriel BOURGEOIS	25 rue de la République 62580 FARBUS	03 21 55 92 80 06 20 41 64 15
Comité des Fêtes	Présidente	Sylvie TINCQ	16 rue du 11 Novembre 62580 FARBUS	06 75 70 37 11 stincq@free.fr 03 21 48 73 18
Amicale de la Poste (Cours de Cuisine pour enfants)	Président	Jean-Michel ROBILLARD	11 rue Sadi Carnot 62580 VIMY	03 21 58 74 14
	Responsable	Véronique VANSTEIRTEGHEM	5 rue Abel Bergaigne 62580 VIMY	06 75 25 23 91 veronique_vansteirteghem@hotmail.com
Danse « Le Country Club »	Président	Jean-Michel ROBILLARD	11 rue Sadi Carnot 62580 VIMY	03 21 58 74 14
	Responsable	Pascale CHOISY	6 rue Guynemer 62580 FARBUS	06 21 06 15 76
Les Gohellans	Président Secrétaire	Jean-Paul MAGNIEZ Geneviève LEBRUN	12 rue du 11 Novembre 8 rue du 8 Mai 1945 62580 FARBUS	03 21 59 78 89 03 21 59 79 59 foulees.gohellannes@sfr.fr
Société de Chasse	Président	Sylvain MOREL	17 rue du 8 Mai 1945 62580 FARBUS	03 21 22 57 84
Association des Parents d'Élèves de Vimy et Farbus	Président	Nicolas BERNARD	26 rue Claude Debuissy 62580 VIMY	03 21 48 68 92 06 82 92 77 07 nico-bernard@orange.fr

Le club « Le Temps de Vivre » a invité ses membres le 1er dimanche de mars 2015.

A l'occasion de la fête des grand-mères les membres du bureau ont organisé un banquet à la salle des fêtes de FARBUS.

Grâce à Marianne et Alexandre nous avons eu la joie de pouvoir déguster un excellent repas.

Toutes les conditions étaient réunies afin que cette agréable journée soit un temps de bonheur partagé.

Le Président Michel MASCIANTONIO remercie Monsieur le Maire Jean François DEPRET et toutes les personnes qui étaient présentes à ce moment fort de l'année.

Au plaisir de se retrouver au club, aux anniversaires, aux repas et aux journées des portes ouvertes.

Michel MASCIANTONIO

Juillet
Vendredi 10 : Club
Vendredi 24 : Anniversaires

Août
Vendredi 7 : Club
Vendredi 21 : Anniversaires

Septembre
Vendredi 4 : Club
Vendredi 11 : Club
Dimanche 13 : Journée portes ouvertes
Vendredi 25 : Anniversaires

Octobre
Vendredi 9 : Club
Vendredi 23 : Anniversaires

Novembre
Vendredi 6 : Club
Vendredi 20 : Anniversaires

Décembre
Vendredi 4 : Club
Vendredi 11 : Anniversaires
Vendredi 18 : Repas de Noël

Club de Peinture Farbusien

Voici une palette de peintures
des membres du club
exprimant ainsi leur sensibilité,
leur poésie et aussi... leur humour.

Tout Farbusien qui désire nous rejoindre
sera bien accueilli.

Jean-Claude PIERRU

CIF

Chasseurs d'Images farbasiens

Qui n'a jamais voulu immortaliser un paysage, une scène, une ambiance quand le jour se lève.

Le CIF va relever le défi et vous proposera sa prochaine exposition les 7 & 8 Novembre 2015 sur ce thème « **Le jour se lève** »

Vous pouvez nous rejoindre pour exprimer votre talent, votre créativité, et votre sensibilité.

En avant-première

Et comme Eugene Smith 1918- 1978

Photo journaliste américain, archétype du photographe engagé. Un battant qui voulait faire reconnaître son travail photographique comme œuvre artistique et qui utilisait son appareil photographique comme une arme pour défendre ses idées.

« Je voulais que mes images portent un message contre la cupidité, la stupidité et l'intolérance .... »

Dominique FOULON

Président du Club photo

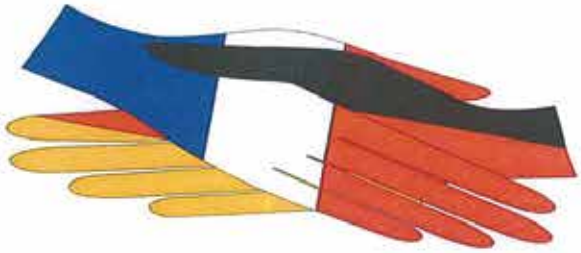

Prochainement, notre village jumelé de Bavière, en visite à Farbus

Le vendredi 7 août prochain, lorsque nos hôtes bavarois fouleront le sol de notre commune, 27 années, jour pour jour, se seront écoulées depuis la signature de la Charte de Jumelage à Farbus le dimanche 7 août 1988 !

Tout un symbole pour cette rencontre de nos familles jumelées qui se déroulera du vendredi 7 au lundi 10 août.

Et tout un symbole également car notre jumelage dont les fondations reposent sur le Mouvement «Réconciliation par-dessus les tombes », et dont le but maintenant est de promouvoir les échanges fraternels franco-allemands, se doit d'axer la rencontre de cette année dans le cadre de la commémoration du centenaire de la guerre 1914-1918. Nos deux peuples ont souffert, de valeureux soldats sont tombés au combat chacun pour leur patrie, nous nous devions de les honorer. De plus a été érigé à deux pas de Farbus cet étonnant Mémorial qu'est l'Anneau de la Mémoire.

Pour ce faire, notre Comité de Jumelage a élaboré le programme de réception suivant :

Vendredi 7 août : accueil des familles allemandes, discours de bienvenue, cocktail, dîner dans les familles partenaires

Samedi 8 août : sortie familiale en Baie de Somme.
Arrêt à l'Abbatiale de St Riquier. Visite guidée de la Vieille Ville de St Valéry, ses remparts et quartiers typiques. Déjeuner en commun dans un restaurant sur le site du Cap Hornu. Direction Le Crotoy par le Petit Train de la Baie de Somme. Temps libre pour profiter du port et du bord de plage du Crotoy. Retour sur Farbus et dîner dans les familles

Dimanche 9 août : site de Lorette (Ablain St Nazaire)
Messe en la basilique, dépôt de gerbe à la Tour Lanterne, cérémonie de recueillement et dépôt de gerbe à l'Anneau de la Mémoire. Déjeuner dans les familles ou à l'estaminet de Lorette « L'Abri des Visiteurs ». Après midi libre. Fin d'après-midi, cérémonie avec dépôt de gerbe au Cimetière allemand de Neuville St Vaast. Le soir, en la salle des fêtes de Thélus, animation dansante par l'orchestre « Les Triolets », avec petite restauration.

Lundi 10 août : départ de nos hôtes bavarois dans la matinée.
Le Comité de Jumelage invite tous les farbusiens à se joindre aux familles lors de la célébration de la messe et des différentes cérémonies.

De même, la soirée festive du dimanche soir à Thélus, sera ouverte aux personnes non-adhérentes au Comité de Jumelage. Une réservation sera néanmoins obligatoire. Pour se faire, des permanences se tiendront en mairie de Farbus en Juillet. Un flyer donnant toutes les précisions sur le planning de ce week-end de réception sera déposé prochainement dans les boîtes aux lettres de chaque foyer.

Maihingen
place de la mairie,
le presbytère et
l'Église Maria Himmelfahrt

Muriel BOURGEOIS-LEFEBVRE
Présidente du Comité de Jumelage

Prenons un beau dimanche d'avril, une dose de bonne humeur, quelques rayons de soleil de plus en plus francs au fil des heures, tantôt un wagonnet muni de pédaliers, tantôt un bateau naviguant sur l'un des plus vastes marais de France et vous trouverez la recette expérimentée par une joyeuse bande de Gohellans.

Cette journée, organisée par l'association du même nom, s'est déroulée le 19 avril dernier. Ouverte à tous, de 0 à 77 ans, elle a rassemblé une petite quarantaine de personnes.

La matinée, plus sportive, nous a conduits dans le Pays de Lumbres où des équipages de quatre personnes ont emprunté l'ancienne voie ferrée St-Omer-Boulogne à bord de Rando-rail, engins souvent comparés à des pédalos, et tout aussi rigolos. Entre deux coups de pédales et multiples éclats de rire, la troupe a ainsi pu profiter des jolis paysages offerts à la vue !

Direction ensuite le marais audomarois. C'est au départ de Clairmarais que la visite allait commencer. Mais avant cela, une pause pique-nique s'impose ! Au revoir les vestes chaudes du matin et c'est autour de gobelets bien remplis que nous partageons ce moment de détente.

S'en suit une petite sieste ou une partie de foot animée... Au choix !

Avant la balade en bateau…

… qui est aussi l'occasion de faire son marché !

Et enfin le retour par la réserve à pieds…

De l'avis général, c'est à refaire ! Alors n'hésitez plus la prochaine fois à vous joindre au groupe !

PARCOURS DU CŒUR

Dimanche 29 mars :

17 intrépides de Farbus

et de Bailleul,

ont bravé les éléments.

Ils ont admiré

le nouvel aménagement

de la fontaine St Ranulphe.

Jamais, ravitaillement n'a été autant apprécié et mérité !!!

LES GOHELLANS

Commune de FARBUS

SPORT ET FAMILLE par les Gohellans

C'est par un bel après-midi de septembre que nous avions pris rendez-vous…

Nous nous sommes ainsi retrouvés sur le stade de Farbus autour de Paulo. Un parent pour un enfant, des épreuves physiques et de la bonne humeur. Tout était réuni pour que les « hostilités » commencent.

Deux équipes composées d'autant d'adultes que d'enfants de 3 à 10 ans se sont formées et se sont ensuite affrontées dans une lutte sans merci ! Il y en a eu pour tous les goûts : courses d'endurance, lancé de bombes, course de rapidité, saut en longueur, course de relais… Au final, du plus petit au plus grand, chacun a passé un bon moment. Et tout le monde est reparti avec un cadeau souvenir.

Mais tout cela n'aurait pas été parfait sans un petit goûter pour clôturer cette belle journée.

Qu'on se le dise, ce n'est qu'une première ! Cette expérience sera renouvelée en 2015. Surveillez les invitations.

Extrait de La Voix du Nord

samedi 30 mai 2015

Farbus: Rallin, Sylvain et Mathissart en démonstration aux Foulées gohellannes

Farbus a pratiquement doublé sa population, le temps des Foulées gohellannes. Elles ont pulvérisé leur record avec plus de cinq cents coureurs et marcheurs présents sur les six épreuves, dimanche.

25 ans d'existence
et toujours la même ferveur !!

Cette année : 545 participants aux foulées, des marcheurs, des coureurs, une foule nombreuse pour supporter les athletes !! et 100 bénévoles pour préparer cette belle journée, où tout FARBUS se mobilise

MERCI !!
pour ce bel anniversaire

Nicolas VASSEUR

Comité des Fêtes

LOTO du 7 mars

Toujours une très bonne ambiance.
Convivialité et
des lots de qualité
Sans oublier les enfants.

CHASSE à l'ŒUF du 6 avril

Enorme succès comme
chaque année
50 enfants inscrits
Très beau temps
Les cloches ont été
généreuses

BOURSE aux VETEMENTS du 25 avril

C'était la dernière édition de la
bourse aux vêtements.
Malgré de nombreux exposants.
Il y a eu peu de visites

DUCASSE du 7 juin

Un cru 2015 exceptionnel.
Superbe temps, très bonne ambiance.
150 personnes inscrites au repas.
L'apéritif concert s'est très bien déroulé.
Il y avait beaucoup de monde.
Les structures gonflables ainsi que
les jeux en bois ont fait la joie des enfants
mais aussi des parents.
De nombreuses familles se sont déplacées.
Très très bien.

La présidente du Comité des Fêtes remercie vivement tous les bénévoles qui ont travaillé pour que ce week-end soit une réussite.

Sylvie TINCQ

Photos : Nicolas VASSEUR

La cendre de bois permet d'enrichir à peu de frais les terreaux de rempotage du commerce, en général trop riches en tourbe, donc très acides, et insuffisamment fertiles.
La suie de ramonage de votre cheminée (si vous ne brûlez que du bois) est un produit précieux pour le jardin. Epandue au pied des rosiers, et enfouie superficiellement, elle avive la couleur des roses rouges ou roses, leur donne un éclat plus soutenu.
Plantez un ou plusieurs rosiers près de la maison, il y a toujours de la place pour un rosier.

Jardin d'Ornement

Votre forêt de sapins de Noël se porte-t-elle bien ? Etes-vous de ces planteurs impénitents qui achètent chaque année un arbre en motte pour le replanter ensuite dans leur jardin. Pour réussir une telle plantation, achetez un sapin cultivé en panier, avec une belle motte. Ne le laissez pas languir un mois dans la maison, entre la fenêtre et le radiateur. Il serait mort de dessèchement bien avant de retrouver le sol nourricier.

Mettez-le dans un grand pot garni de sable humide, et pulvérisez un peu d'eau sur ses aiguilles de temps en temps. Et surtout mettez-le à la porte, dès Noël passé, il sera beaucoup mieux dehors pour attendre sa replantation.

Plantez des tulipes qui donneront un air de fête à votre jardin. Il y en a pour tous les goûts, plus de 70 espèces dont un grand nombre ont été adoptées par les horticulteurs.
Pensez aux tulipes botaniques, moins spectaculaires que les « Super Darwin », mais tout à fait charmantes, proches des espèces sauvages.

On les plante directement dans un gazon ou dans une plate-bande, et elles peuvent rester en place après la floraison, il n'est pas nécessaire de les arracher pour les rentrer comme les autres tulipes. Attention toutefois aux sols trop humides, dans lesquels les bulbes ne durent pas très longtemps.
Quel que soit votre choix, vous ne regretterez pas d'avoir invité les tulipes dans votre jardin, elles y sont les ambassadrices du retour du printemps.

Madame Monsieur

Les vacances approchent à grands pas et, comme chaque année vous allez organiser dans votre commune l'accueil des enfants dans un centre aéré ou alsh .
Vous aurez probablement envie de leur proposer des activités innovantes, ludiques qui laisseront dans l'esprit des enfants des souvenirs inoubliables...

Alors, pensez à l'accrobranches !

Pour cela nous mettons à votre disposition 2 sites (1 dans le Nord, et 1 dans le Pas-De-Calais).

Cit loisirs situé à Arras

Chloro fil situé à Phalempin

Nous vous proposons des activités à partir de 3 ans, sur des parcours accrobranches adaptés à chaque âge.
Ces deux sites sont conformes à la réglementation, encadrés par des surveillants diplômés et agréés par le ministère jeunesse et sport.
Vous souhaitez des informations complémentaires ou un devis adapté à votre commune ?
Pour cela contactez-nous par téléphone au **03 20 57 58 59**
ou par mail : contact@chloro-fil.fr

À très bientôt dans les arbres !

TARIF SPECIAL CLSH ET CENTRES AERES

Enfants de 115cm à 145cm — **10€**
pour 2h d'activité (ligne de vie continue)

Ados + 145cm — **12€**
pour environ 2h / 2h30 d'activité

Participe au concours de dessin

du 1er avril au 31 octobre 2015

3 catégories d'âge :

- 4-5 ans
- 6-7 ans
- 8-11 ans

3 lots à gagner par catégorie d'âge* :

1er lot : un week end "Vacances d'enfants à la ferme" ou un anniversaire d'une valeur de 110€

2ème lot : un panier de produits laitiers/sucrés d'une valeur totale de 55€

3ème lot : une visite ou un goûter/casse-croûte à la ferme d'une valeur de 40€

Comment participer ?

- Retourne ton dessin sur papier libre (format A4, 21x29.7)
- Indique au dos : ton nom,
  ton prénom,
  ton âge,
  ton adresse,
  ton mail
- Envoie le tout à :

Chambre d'agriculture de région du Nord-Pas de Calais
Service Diversification et innovation économique
Concours de dessin «Anniversaire à la Ferme»
56 avenue Roger Salengro
BP 80039
62051 Saint Laurent Blangy cedex

* La liste des fermes concernées sera fournie aux gagnants.

Renseignements:
www.agriculture-npdc.fr - onglet diversification
ou au 03 21 60 57 79

Concours organisé par

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE RÉGION NORD-PAS DE CALAIS

Les anniversaires à la ferme !

INSCRIPTIONS A PARTIR DE SEPTEMBRE 2015

Centre d'Information et de Recrutement Des Forces Armées

PERMANENCES DU BUREAU « TERRE » d'ARRAS

Des changements de dates peuvent intervenir. Confirmer au 03.21.60.99.12

ANNEE 2015	Journées habituelles mais consultez les dates		JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUN	JUL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC
ETAPLES Annexe de la mairie - rue de la Pierre Trouée	2° MERCREDI	9h30 - 11h30	14	11	11	08	13	10	08	12	09	14	-	09
MONTREUIL CIO - 11, rue de la Licorne	2° MERCREDI	14h00 - 16h00	14	11	11	08	13	10	08	12	09	14	-	09
BERCK Maison des associations- bois Magner – BD de Boulogne	4° MERCREDI	9h30 -11h30	28	25	25	22	27	24	22	26	23	28	25	-
SAINT POL CIO – 6 rue de Fruges	4° MERCREDI	14h00 - 16h30	28	25	25	22	27	24	22	26	23	28	25	-
LILLERS Maison des Permanences – 7 Place de l'église	3° MERCREDI	14h00 - 16h30	21	18	18	15	20	17	15	19	16	21	18	16
LENS CIO - 24, rue du 11 novembre	1er JEUDI	9h00 - 11h30	-	5	5	2	7	4	2	6	3	1	5	3
	3° JEUDI	9h00 - 11h30	15	19	19	16	21	18	16	20	17	15	19	17
LIEVIN MISSION LOCALE 91, rue Jean Jaurès	2° MARDI	14h00 - 16h30	13	10	10	14	12	9	-	11	8	13	10	8
LIEVIN C.I.O Rue Marie Lietard	1° MERCREDI	14h00-16h30	7	4	4	1	6	3	1	5	2	7	4	2
CARVIN Maison de l'initiative et de la citoyenneté Avenue de la république	3° MERCREDI	14h00 – 16h00	21	18	18	15	20	17	15	19	16	21	18	16
	4° JEUDI	14h00 - 16h30	22	26	26	23	28	25	23	27	24	22	26	-
LEFOREST Point info jeunesse Rue Léo Lagrange	1° MERCREDI	14h00 - 16h30	7	4	4	1	6	3	1	5	2	7	4	2
HENIN - BEAUMONT Mission locale Plate-forme de services Rue Elie Gruyelle	1° MERCREDI	9h00 - 11h30	7	4	4	1	6	3	1	5	2	7	4	2
	3° MERCREDI	9h00 - 11h30	21	18	18	15	20	17	15	19	16	21	18	16
BRUAY LA BUISSIERE CIO - 137, rue Ile de France	2° MERCREDI	14 h00 - 16h30	14	11	11	8	13	10	8	12	9	14	-	9
	4° MERCREDI	9 h00 - 11h30	28	25	25	22	27	24	22	26	23	28	25	-
BETHUNE CIO rue Louis Blanc	2° MERCREDI	9 h00 - 11h30	14	11	11	8	13	10	8	12	9	14	-	9
	3° MERCREDI	9h00 - 11h30	21	18	18	15	20	17	15	19	16	21	18	16
	4° MERCREDI	14 h00 - 16h30	28	25	25	22	27	24	22	26	23	28	25	-
VITRY EN ARTOIS Maison de l'emploi 140 rue cheminot	1° MERCREDI	14h00 – 16h30	UNIQUEMENT SUR RDV AU 03.21.60.99.12											
BAPAUME Maison de l'emploi 6 rue de Douai	4° MERCREDI	9h30-11h30	UNIQUEMENT SUR RDV AU 03.21.60.99.12											

C.I.R.F.A. ARRAS

2, rue Sainte Claire
B.P. 40972 – 62023 ARRAS Cedex
TEL : 03.21.60.99.12. INTERNET: cirfa.arras@terre-net.defense.gouv.fr

Ouvert au public : Du Lundi au Vendredi
de 08 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 00 à 17 h 30

Un dispositif d'accompagnement innovant :

GARANTIE JEUNES : L'EMPLOI D'ABORD !

- VOUS AVEZ ENTRE 18 ET 25 ANS ?
- VOUS ÊTES EN SITUATION DE GRANDE PRÉCARITÉ FINANCIÈRE ?
- VOUS ÊTES SANS EMPLOI, NI EN FORMATION, NI EN ÉTUDE ?

VOUS ÊTES MOTIVÉ(E) ET PRÊT(E) À VOUS INVESTIR AU QUOTIDIEN POUR FAIRE ÉVOLUER VOTRE SITUATION ET TROUVER UN EMPLOI ?

Garantie Jeunes

LA GARANTIE JEUNES EST PEUT-ÊTRE LA SOLUTION À VOTRE SITUATION !

Mission Locale en Pays d'Artois

La Garantie Jeunes est un dispositif d'accompagnement innovant qui vous place au coeur de l'entreprise en vous proposant de nombreuses immersions en milieu professionnel. En fonction de votre situation une allocation mensuelle pourra vous être versée durant les 12 mois (maximum) de votre parcours.

C'est une réelle opportunité d'occuper un emploi et d'acquérir les compétences nécessaires pour devenir autonome !

Mission Locale en Pays d'Artois

UNION EUROPÉENNE

Garantie Jeunes

L'Europe s'engage en France avec le Fonds Social Européen. Cette action est cofinancée par l'Union européenne.

POUR PLUS D'INFORMATIONS
CONTACTEZ LA MISSION LOCALE LA PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS

MISSION LOCALE EN PAYS D'ARTOIS
6/2 VOIE BOSSUET - RÉSIDENCE SAINT POL - CS 30278 - 62005 ARRAS CEDEX
Tel.: 03.21.71.83.93 ou 03.21.59.00.37
Site internet : www.ml-enpaysdartois.fr - Mail : mlpa@mlpa.fr
Facebook : MLARRAS

CONSTRUISONS ENSEMBLE
UNE PLACE POUR TOUS LES JEUNES !

Les services à la personne : des solutions existent !

Vous cherchez une aide ménagère, une auxiliaire de vie, un transport ?

Des associations proposent des services adaptés à vos besoins sur le territoire de la Communauté Urbaine d'Arras.

N'hésitez pas à les contacter !

Voici quelques contacts qui pourront vous accueillir, vous informer et vous orienter :

MAISON DE L'AUTONOMIE DE L'ARRAGEOIS

87, Place Chanteclair - 62223 SAINT-NICOLAS-LEZ-ARRAS
Tél. 03 21 21 50 51 - Fax : 03 21 60 90 88
E-Mail : maison.autonomie.arrageois@cg62.fr

MALTRAITANCE

La maltraitance est une réalité, il faut en parler.
Victimes ou témoins, des professionnels vous écoutent, vous soutiennent, vous orientent.
Appelez le 39 77 du lundi au vendredi de 9h à 19h, coût d'un appel local depuis un téléphone fixe.

POINT D'ACCÈS AU DROIT

Quartier des nouvelles Résidences - 112 Place des écrins
62223 SAINT-NICOLAS-LEZ-ARRAS
Tél. 03 21 73 85 62 - Fax : 03 21 73 84 21
E-Mail : point.acces.droit@cu-arras.org
Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Arras Communauté Urbaine — Ville d'ARRAS — Pas-de-Calais Le Département

Brochure complète disponible en mairie.

CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES

Mouiller son corps et se ventiler

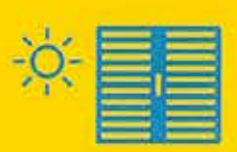

Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour

Donner et prendre des nouvelles de ses proches

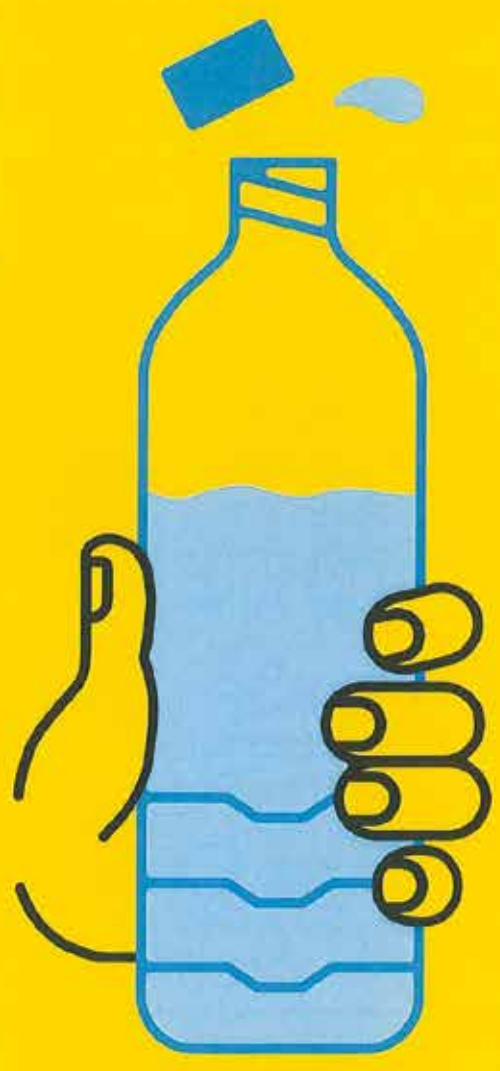

BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

Manger en quantité suffisante

Ne pas boire d'alcool

Éviter les efforts physiques

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : **0 800 06 66 66** (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr

ADMR

BIEN VIEILLIR EN ARRAGEOIS

Le S.P.A.S.A.D-ADMR Scarpe-Sensée, vous propose un programme d'animation.

- Ateliers mémoire
- Séances de gym douce
- Séances d'information collectives

PROGRAMME DES ATELIERS

ATELIERS MÉMOIRE

Arras
Mercredi 9h30-11h00
Maison de service Marie Thérèse Lenoir

Wancourt
Jeudi 9h30-11h00
Salle des fêtes

Neuville saint Vaast
Vendredi 9h30-11h00
Maison des associations

Les Séances auront lieu 1 fois tous les 15 jours

SÉANCES DE GYM DOUCE

Arras
lundi 14h00-15h15
Maison relais des bonnettes

Wancourt
Jeudi 9h30-11h00
Salle des fêtes

Neuville saint Vaast
Vendredi 9h30-11h00
Maison des associations

Les séances auront lieu 1 fois tous les 15 jours. Un certificat médical sera obligatoire pour la pratique de l'activité physique

Contacter le S.P.A.S.A.D-ADMR Scarpe-Sensée au 03.21.48.12.85 pour obtenir le calendrier des animations.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE DÉFENSEUR DES DROITS

defenseurdesdroits.fr

Le Défenseur des droits, autorité indépendante de rang constitutionnel, intervient pour préserver les droits des usagers dans leurs relations avec les services publics, défendre les droits de l'enfant, lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité, veiller au respect de la déontologie par des personnes exerçant des activités de sécurité.
Les délégués reçoivent dans les points d'accueil, informent, orientent le public, traitent directement les réclamations qui leur sont soumises.

Leurs coordonnées et leurs lieux de permanence sont disponibles sur le site www.defenseurdesdroits.fr.

Protection **sociale**

Faites respecter vos droits

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LE DÉFENSEUR DES DROITS
defenseurdesdroits.fr

Faire respecter vos droits

COMMENT SAISIR LE DÉFENSEUR DES DROITS ?

- Par le formulaire en ligne sur : www.defenseurdesdroits.fr (rubrique « saisir »)
- Par courrier postal : Le Défenseur des droits, 7 rue Saint Florentin, 75409 Paris Cedex 08
- Par téléphone au 09 69 39 00 00 *(coût d'une communication locale à partir d'un poste fixe)*
- Par l'intermédiaire de plus de 400 délégués du Défenseur des droits : www.defenseurdesdroits.fr (rubrique « contacter votre délégué »)

Le recours au Défenseur des droits est gratuit.

Avant de saisir le Défenseur des Droits, vous devez avoir entrepris des démarches auprès de l'organisme en cause (CAF, Cpam…) pour contester sa position.

Saisir le Défenseur des droits ne vous dispense pas de saisir la commission de recours amiable (CRA), le Tribunal des affaires de sécurité sociale (TASS), le Tribunal du contentieux de l'incapacité (TCI) ou toute autre juridiction compétente pour connaître de votre litige.

Saisir le Défenseur des droits n'interrompt pas les délais de prescription ni les procédures juridictionnelles en cours.

QUE PEUT FAIRE LE DÉFENSEUR DES DROITS ?

Proposer un règlement amiable

mais il peut utiliser des pouvoirs plus contraignants tels que la mise en demeure ou l'injonction.

Enquêter

- demander la communication de toute pièce utile ;
- auditionner les réclamants, témoins ou personnes mises en cause ;
- procéder à des vérifications sur place dans des locaux publics ou privés.

Formuler des recommandations individuelles ou à portée générale

Présenter des observations devant les juridictions que vous avez préalablement saisies

Vous pouvez également saisir un délégué du Défenseur des droits

Le Défenseur des droits s'appuie sur un réseau de plus de 400 délégués bénévoles, présents sur l'ensemble du territoire national, en métropole et outre-mer. Vous pouvez ainsi rencontrer un interlocuteur proche de vous et facilement accessible.

- Ils vous écoutent, vous conseillent et vous informent sur les démarches à effectuer.
- Ils vous aident à rechercher une solution amiable au niveau local.
- Le cas échéant, ils vous aident à constituer un dossier qu'ils transmettent aux services centraux du Défenseur des droits.

Lors de votre rencontre avec le délégué, pensez à vous munir des pièces relatives à votre demande.

DANS QUEL CAS CONTACTER LE DÉFENSEUR DES DROITS ?

Vous estimez être lésé(e) par le fonctionnement d'un organisme de protection sociale. Vos démarches pour résoudre ce litige ont échoué. Vous pouvez saisir le Défenseur des Droits.

Quelques exemples de réclamations :

- **La CAF** ne vous a pas versé l'allocation de rentrée scolaire ou les prestations familiales pour votre enfant de nationalité étrangère.
- **La Caisse primaire d'Assurance Maladie (Cpam)** vous refuse :
  - le remboursement de vos frais hospitaliers ;
  - la prise en charge des frais de transport de votre enfant handicapé ;
  - le versement de vos indemnités journalières maladie.
- **Votre Caisse de retraite (Cnav ou Agirc-Arrco)** ne vous verse pas votre pension ou n'a pas pris en compte vos trimestres.
- **Votre agence Pôle Emploi** vous a radié ou a rejeté votre demande d'allocations chômage sans que vous ne compreniez pourquoi.
- **Le Régime social des indépendants (RSI)** vous réclame un indu qui ne paraît pas justifié.
- **Votre Sécurité Sociale Étudiante (LMDE, SMEREP)** ne répond pas à vos demandes d'informations.

DÉFENSEUR DES DROITS
DÉPLIANT PROTECTION SOCIALE

D'autres dépliants sont disponibles en mairie tel que : Défendre les droits de l'enfant – Jeunes, faites respecter vos droits, dites non aux discriminations – Une grossesse sans discrimination – Les droits des patients dans les établissements de soin - Homophobie au travail, prévenir, agir, réagir – Combattre les discriminations – L'emploi des personnes handicapées, sans discrimination – Défendre les usagers des services publics – Faites respecter vos droits dans votre département.

Le site du Ministère de l'Intérieur ainsi que le portail de la Sécurité Informatique, dispensent des informations et dirigent les usagers

www.interieur.gouv.fr
http://www.securite-informatique.gouv.fr

INFO ESCROQUERIES
0811 02 02 17
COÛT D'UN APPEL LOCAL

POUR SIGNALER UN COURRIEL OU UN SITE INTERNET D'ESCROQUERIE
www.internet-signalement.gouv.fr

Gendarmerie nationale

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA SECURITE PUBLIQUE 62

La Police et la Gendarmerie du Pas-de-Calais vous informent

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

GUIDE CONTRE LES ARNAQUES SUR INTERNET

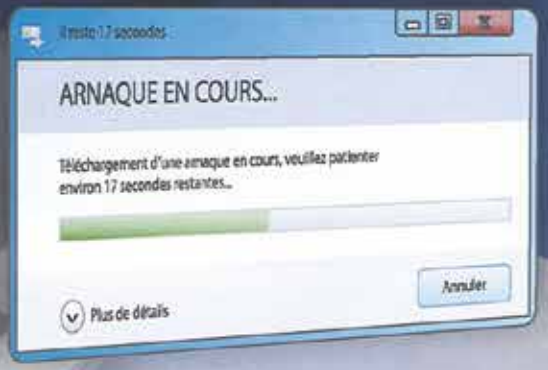

Ce guide vous aide à lutter contre les arnaques présentes sur les sites de vente d'objets d'occasion

La Police et la Gendarmerie du Pas-de-Calais vous informent

Les sites de vente sur internet sont très nombreux et des millions de personnes s'y connectent régulièrement, cherchant à faire de bonnes affaires.

La vigilance doit être de mise, car beaucoup d'escrocs y voient un moyen de s'enrichir sans effort.

Ce phénomène touche tous les départements et les fraudeurs, toujours plus ingénieux, redoublent d'imagination. Ils n'hésitent pas à imiter un courrier email officiel ou à créer des sites frauduleux (c'est la technique du «phishing» ou «hameçonnage»).

C'est pour cela qu'il ne faut jamais répondre à des e-mails demandant vos coordonnées personnelles et/ou bancaires, provenant de particuliers ou d'administrations si l'adresse internet n'est pas sécurisée.

Une adresse est sécurisée lorsqu'apparaît dans la barre d'adresse de votre logiciel de navigation la mention HTTPS ainsi qu' un cadenas 🔒.

Enfin, l'installation d'un anti-virus est fortement recommandée.

QUELQUES PRECAUTIONS AFIN D'EVITER LES PIEGES

- Contacter le vendeur par téléphone et lui demander des renseignements sur le produit. Cela permet d'avoir un ressenti envers lui.
- Privilégier le paiement en main propre, afin de voir l'objet et de s'assurer qu'il correspond bien à sa description initiale.
- Ne pas donner de rendez-vous chez vous et préférer plutôt une prise de contact dans un lieu public.
- En cas de paiement en ligne, favoriser le règlement par carte bleue virtuelle, proposé par les banques ou autres établissements financiers.
- Eviter les achats avec un vendeur situé dans un autre pays que le vôtre. Les recours en cas de litige seront bien plus difficiles.
- Ne pas acheter des produits dont le prix semble trop bon marché.
- Vérifier les forums, les avis des internautes à propos du site de vente.
- Contrôler que le site est bien le site officiel.
- En cas de vente de véhicule, ne pas poster de photo avec la plaque d'immatriculation visible, afin d'éviter l'utilisation de votre numéro sur d'autres véhicules.

Des failles peuvent être repérées chez les escrocs :

- Mauvaise maîtrise de la langue française
- Plagiat de texte avec des erreurs
- Les réponses décalées et peu précises par rapport à la question posée

ATTENTION ! LES ESCROCS APPRENNENT DE LEURS ERREURS ET AFFINENT LEURS METHODES

Faites un épandage de fumier au jardin, si vous avez la chance de pouvoir en disposer à proximité de chez vous. Le fumier n'est pas à épandre systématiquement sur toutes les parcelles, car certaines plantes ne supportent pas, ou n'apprécient pas la matière organique trop fraîche. L'ail, l'oignon, mais aussi les haricots préfèrent une terre qui n'a pas reçu de fumier depuis au moins deux ans. Pensez-y dans votre plan de fumure.

Jardin Potager

Connaissez-vous le secret des navigateurs viking ? Ils consommaient sur leurs bateaux, les pousses d'une plante anti-carences, le cresson alénois. Les graines de cresson alénois sont faciles à faire germer, dans un pot garni de terreau, et produisent rapidement des pousses qui contiennent des quantités importantes de vitamines utiles en hiver. Les jeunes pousses sont consommées quand elles ont 5 à 10 cm de hauteur, on les « fauche » délicatement avec une paire de ciseaux, et l'on en agrémente la salade ou les crudités.

Arbres Fruitiers

Argile et bouse de vache sont les ingrédients de base d'une potion magique, le pralin, à l'usage des arbres nouvellement plantés. Mélangez dans un grand seau de la terre argileuse avec de la bouse de vache fraîche, (de préférence ramassée dans un pré). Les proportions moyennes sont de 1/5 de bouse pour 4/5 de terre argileuse. Ajoutez de l'eau et mouillez le mélange jusqu'à l'obtention d'une « crème » de la consistance d'une pâte à crêpe un peu épaisse, puis laissez reposer une demi-journée avant l'emploi.

Le pralinage est l'opération qui consiste à tremper avant plantation des racines des jeunes arbres dans ce mélange. Le but est d'obtenir un emplâtre autour des racines, une sorte de pansement protecteur.
Ces emplâtres, qu'on appelait autrefois « onguent de Saint Fiacre » aide à la cicatrisation des blessures d'arrachage, et favorisent l'émission de nouvelles radicelles au moment du redémarrage de la végétation.
C'est la période idéale pour les plantations en tout genre, le bon moment pour se constituer un petit verger familial.

Si vous aimez les arbres à la mode traditionnelle, choisissez des sujets greffés sur franc. Mais si vous préférez des arbres de dimension plus modeste, votre choix se portera sur des sujets greffés sur porte greffe « nanisant ».
Pour le pommier, par exemple, vous avez le choix entre des arbres greffés sur MM 106 (vigueur moyenne) ou EM 9 (vigueur faible). Pour le poirier, recherchez des arbres greffés sur cognassier, ils dépasseront rarement 3 à 4 mètres de haut.

à FARBUS

Vendredi 7 au Lundi 10 Août	Jumelage : Accueil de nos amis Allemands de Maihingen
Samedi 12 Septembre	Animations Sports et Familles – Les Gohellans
Dimanche 13 Septembre	Portes Ouvertes du Club « Le Temps de Vivre »
Samedi 17 Octobre	Bourse aux Jouets – Comité des Fêtes
Samedi 7 & Dimanche 8 Novembre	Expo Photos CIF
Mercredi 11 Novembre	Commémoration de l'Armistice de 1918
Vendredi 20 Novembre	Soirée Familiale du Comité des Fêtes
Samedi 21 Novembre	Loto de la Société de Chasse
Samedi 28 Novembre	Repas Communal pour les Aînés
Dimanche 6 Décembre	Cérémonie Anciens AFN
Dimanche 13 Décembre	Arbre de Noël – Comité des Fêtes

dans la Communauté Urbaine

Vos sorties nature

à télécharger sur www.cu-arras.fr ou à votre disposition, gratuitement, à la mairie de FARBUS.

Toutes les animations sont gratuites

- **La culture du lin le mercredi 8 juillet à la Ferme du Moulin de Bois à FARBUS**
- L'élevage laitier et le développement durable le jeudi 9 juillet à la Ferme du Clos Fleuri à Neuville St Vaast
- Imitons Tintin en pirogue le mardi 25 août entre St Laurent Blangy et St Nicolas et le jeudi 27 août entre St Laurent Blangy et Athies
- Nuit internationale de la chauve-souris le samedi 29 août à la Citadelle d'Arras
- Entre pierre et terre le samedi 5 septembre à Maroeuil
- La vigne en biodynamie le vendredi 11 septembre à Cité Nature à Arras
- Le bois comme vous ne l'avez jamais vu le vendredi 11 septembre à la Citadelle d'Arras
- Essayez des voitures électriques et des vélos à assistance électrique le jeudi 17 septembre à Ste Catherine, le samedi 19 septembre à Anzin St Aubin et le mardi 22 septembre à Beaurains et Arras
- Le système bastionné de la Citadelle le vendredi 18 septembre à Arras
- En selle au pays des histoires le samedi 19 septembre à Arras
- Attention OVNI le vendredi 25 septembre à St Laurent Blangy
- Redécouvrez le Crinchon le samedi 3 octobre à Agny
- Le bus vous conseille sur les économies d'énergie le jeudi 8 octobre à Arras
- Découverte des champignons le lundi 19 octobre au Bois de Maroeuil
- Chantier mare le samedi 7 novembre à Arras

Inscription souhaitée
au 0800 62 62 62 (N° vert)

ANIMATION DE LA FILIÈRE DU BÂTIMENT ET DES ÉNERGIES DURABLES

TOUTE L'ANNÉE ESPACE INFO ÉNERGIE

Le saviez-vous ?

L'Isolation, la ventilation et les infiltrations d'air sont les trois facteurs qui influencent le plus la performance énergétique de votre habitation. Or, une maison ancienne « fuit » comme si une fenêtre de la taille d'une feuille A3 était continuellement ouverte, été comme hiver !
Grâce au traitement de l'étanchéité à l'air, cette taille est réduite à la dimension d'une carte bleue.

Profitez d'une **sensibilisation gratuite de 2 heures** sur l'étanchéité à l'air.
Grâce à une box grandeur nature, votre Conseiller Info Energie vous guide pour :
- comprendre les anomalies
- découvrir les solutions
- être plus vigilant lors de vos prochains travaux.

POUR VOUS INSCRIRE : Espace Info Énergie
eie@cu-arras.org - N° vert 0800 62 62 62

Salon de l'éco construction

Les 3 et 4 octobre 2015 de 10h à 18h
Parc Ecopolis à Tincques

En présence de professionnels, mais aussi des partenaires de l'emploi et de la formation, venez prendre des conseils sur vos futurs projets ou simplement découvrir des produits permettant de faire des économies dans l'habitat.
Les partenaires de l'emploi pourront également vous renseigner sur les débouchés de la filière BTP et énergies durables

ANIMATION GRATUITE

RENSEIGNEMENTS : Tony QUEVAL
tqueval@cc-atrebatie.fr - 03 21 41 40 00

Le bus vous conseille sur les économies d'énergie

Jeudi 8 octobre 2015 de 13h à 17h
Place des Héros à Arras

L'occasion de faire le point sur votre habitation. A l'intérieur du bus vous seront proposées des expositions, des maquettes et la possibilité d'avoir une étude thermique simplifiée de votre logement.

ANIMATION GRATUITE

RENSEIGNEMENTS : N°vert 0800 62 62 62

Arras Communauté Urbaine
Atrébatie Communauté de Communes
Lycée Le Caron

La participation à ces animations est entièrement gratuite

le Tour de France
ARRAS COMMUNAUTÉ URBAINE
8 juillet 2015
Départ
Tour de France
8 JUILLET
5e étape Arras > Amiens
il passe chez VOUS !
PARTAGEONS LA MÉMOIRE
Mémorial britannique du Faubourg d'Amiens
www.arrastourdefrance.com
Arras Communauté Urbaine

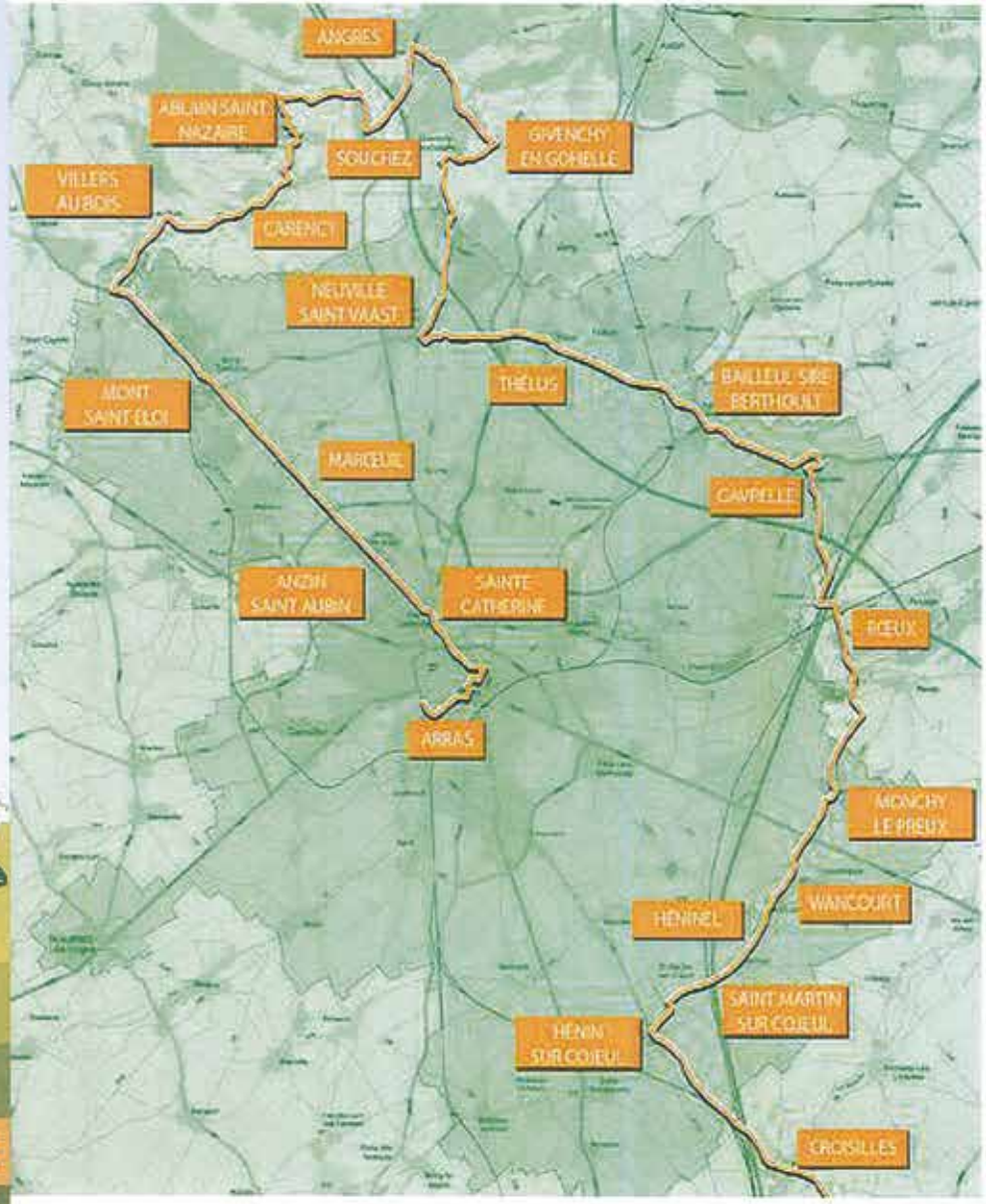
ANGRES
ABLAIN SAINT NAZAIRE
SOUCHEZ
GIVENCHY EN GOHELLE
VILLERS AU BOIS
CARENCY
NEUVILLE SAINT VAAST
THÉLUS
BAILLEUL SIRE BERTHOULT
MONT SAINT ÉLOI
MAREUIL
GAVRELLE
ANZIN SAINT AUBIN
SAINTE CATHERINE
ECOUX
ARRAS
MONCHY LE PREUX
WANCOURT
HÉNINEL
SAINT MARTIN SUR COJEUL
HÉNIN SUR COJEUL
CROISILLES

20 juin au 20 sept 2015

SLACK! Deux-Caps Art festival
20 juin au 20 sept 2015
Site des Deux-Caps / Grand Site de France

Un nouvel événement cet été - une invitation à la découverte d'un paysage et des artistes à l'initiative du Département du Pas-de-Calais...

A new event this summer - an invitation to discover a landscape and artists...

Nieuw evenement deze zomer - een uitnodiging om tegelijk een landschap en kunstenaars te ontdekken...

14 installations d'artistes
14 art installations / 14 installaties

16 km de balades insolites
16 km unusual walks / 16 km ongewone wandelingen

36 km de côte
36 km of coast / 36 km kust

Jean-Daniel Berclaz, Julien Boucq, Frères Chapuisat, Marie Denis, Mark Dion, Nicolas Floc'h, Kenny Hunter, Vincent Lamouroux, Didier Marcel, Maria Montesi, Liliana Motta, Françoise Pétrovitch, Pierre Redon, Janusz Stega

+ Rencontres, ateliers, visites guidées, soirées de projections, balades contées, barbecues...

Pas-de-Calais
Le Département

Maison du Département du Développement Local du Boulonnais

Affaire suivie :
Hélène HANON
Chargée de mission Culture sur le Boulonnais
Tél : 06 25 49 25 47

www.pasdecalais.fr

Wimille, le [illegible] 2015

RECU 18 [illegible]

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
PÔLE DES TERRITOIRES

Objet : SLACK ! Deux-Caps Art Festival

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Le Grand Site des Deux Caps accueillera le festival **SLACK ! Deux-Caps Art Festival** du **20 juin au 20 septembre prochain**. Le Département du Pas-de-Calais est à l'initiative de cet événement et souhaite inviter ses habitants à y participer.

Quatorze artistes de renommée internationale et jeunes artistes de la région ont été invités à créer des œuvres spécifiques pour le site, tenant compte de son histoire, de sa force naturelle, de ses paysages, de ses habitants. Ce parcours d'art contemporain en milieu naturel sera accompagné d'animations qui se dérouleront tout l'été.

Cet événement sera pour chacun d'entre nous l'occasion de découvrir ou redécouvrir ce territoire remarquable qui a reçu en 2011, le Label Grand Site de France.

Afin que le plus grand nombre bénéficie de l'événement, je vous remercie de bien vouloir mettre à disposition du public, les supports de communication joints à ce courrier.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil départemental

Michel DAGBERT

A l'occasion de la commémoration de la 1ère guerre mondiale,

la Municipalité d'Acq,

Les associations *" Généalogie et Histoires d'Acq "* et *" Heritaj "*

vous invitent à venir visiter l'exposition

"Acq un village près du front"

du 9 mai au 15 novembre 2015

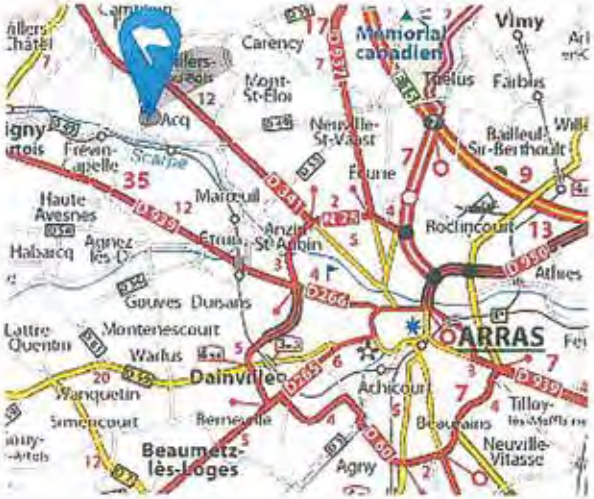

Salle de convivialité, 1 rue du Général de Gaulle à ACQ (62144)

Horaires d'ouverture : le samedi de 14 h 30 à 17 h 30

ou sur rendez-vous *(particuliers ou groupes)* :

☎mairie 0321161132 ou ☎ 0683322247

mairie.de.acq@wanadoo.fr

L'exposition bilingue (français-anglais) s'adresse à tout public

Entrée gratuite

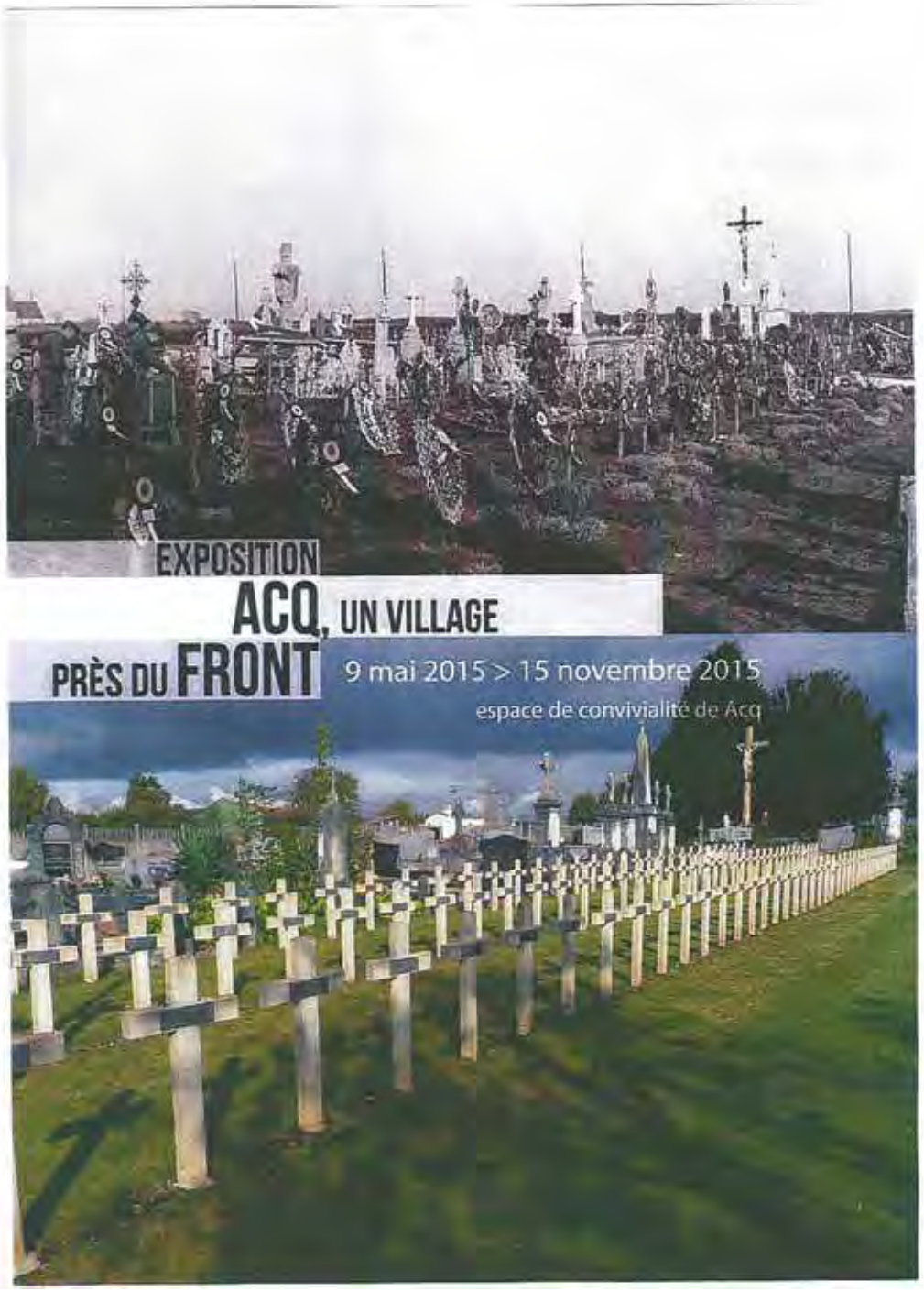

Brochure complète disponible en mairie.

Locations de Salles

Disponibilités et Réservation en Mairie

	Charles Debaillieul	Polyvalente
Nombre de personnes maxi	**40**	**120**
Une journée sans cuisine ni vaisselle	160 €	280 €
Une journée avec cuisine et vaisselle	200 €	380 €
Deux jours sans cuisine et vaisselle	200 €	320 €
Deux jours avec cuisine et vaisselle	250 €	460 €
Tarif Particulier (forfait pour 1 ou 2 jours)		
Lunch pour Décès	20 €	20 €
Mariage farbusien	20 €	20 €
Communion et Baptême	160 €	280 €

Ouverture de la déchèterie à Bailleul-Sire-Berthoult

- du 1er mars au 31 octobre,
  du mardi au samedi de 13 h 30 à 19 h
- du 1er novembre au 28 février,
  du mardi au samedi de 13 h 30 à 17 h 30
- et tous les samedis de 9 h à 12 h 30

Point info déchets à la CUA
03 21 21 88 20 ou infodechets@cu-arras.org

COLLECTE

Ordures ménagères
Poubelle grise,
chaque jeudi
à partir de 5 h 30

Emballages recyclables
Poubelle bleue, 1 jeudi sur 2
à partir de 13 h
Pour toute information, N° vert 0 800 62 10 62

Les piles et cartouches d'imprimantes

peuvent être déposées
au secrétariat de Mairie
dans les conteneurs prévus à cet effet.

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est une pratique dangereuse et très polluante.

Dans le cadre de la préservation de la qualité de l'air, l'article 84 du règlement sanitaire départemental du Nord et les articles 10 et 103A du règlement sanitaire départemental du Pas-de-Calais posent le principe de l'interdiction du brûlage des déchets verts.
Le brûlage à l'air libre, interdit toute l'année dans le Nord - Pas-de-Calais, est cependant une activité très pratiquée.
Outre la gêne pour le voisinage et les risques d'incendie qu'elle engendre, cette activité interdite constitue une importante source de pollution de l'air, néfaste à la santé.
En France, la pollution par les particules fines est à l'origine de plusieurs dizaines de milliers de décès par an.
Il convient de mettre en œuvre des mesures alternatives comme :

- le compostage,
- le paillage,
- la collecte des déchets.

Brûler à l'air libre 50 kg de végétaux dégage autant de particules nocives que 3 mois de chauffage d'un pavillon avec une chaudière au fioul, ou près de 6 000 km parcourus par une voiture diesel récente.
En cas de non-respect, une contravention de 450 euros peut être appliquée.

SMAV

Horaires de la Déchetterie SMAV 62
De Lundi à Dimanche
De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (19h en période estivale)

Extrait de l'Arrêté Municipal du 10 juin 2014
Prescrivant la lutte contre les bruits de voisinage

Article 1 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc… sont **interdit le dimanche après 13 h 00**.

Article 2 : Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances sont tenus de prendre toutes précautions pour éviter que la tranquillité du voisinage ne soit troublée notamment par l'utilisation d'appareils audiovisuels, d'instruments de musique.

Article 3 : Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

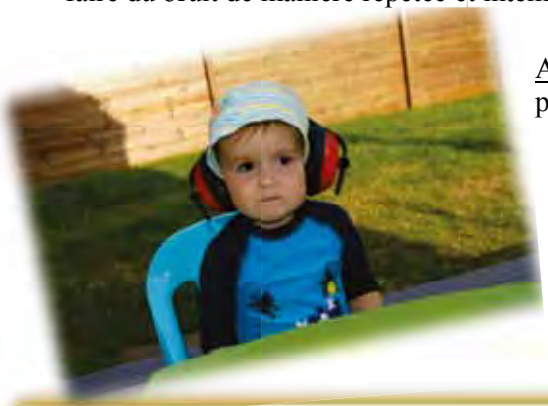

Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Bientôt 16 ans !
Pensez au recensement,
C'EST OBLIGATOIRE

Si, à compter du jour de vos **16 ans**, vous n'avez toujours pas reçu de convocation pour votre inscription au recensement militaire, veuillez-vous présenter en Mairie avec votre carte d'identité et le livret de famille.
Une attestation, indispensable pour les concours, les examens, le permis de conduite…, vous sera remise.

Le Garenneau :
Bulletin Municipal de la Commune de FARBUS
N° 64, 1er semestre 2015.
Édité à 300 exemplaires en juin 2015.
Le Directeur de la publication :
Jean François DEPRET, Maire
Création :
Brigitte DUPUIS, Secrétaire à la Mairie

Liberté • Égalité • Fraternité

Les nouveaux Farbusiens
peuvent venir s'inscrire
sur les listes électorales
de la commune jusqu'au

31 décembre 2015

Pour ce faire, se présenter à la Mairie muni d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

MAIRIE de FARBUS
9 rue de la République – 62580

Tél. : 03 21 58 68 57 - Fax : 03 21 58 74 46
e-mail : mairie-farbus@wanadoo.fr
www.mairie-farbus.fr

Ouverture au public

Mardi 17 h 30 à 19 h 30
Mercredi 14 h à 16 h
Vendredi 14 h à 19 h

Permanences

Monsieur le Maire : Mardi 18 h à 19 h 30

Pour l'**URBANISME**,
Monsieur Henri FLAMENT : Vendredi 17 h 30 à 19 h

Toute l'équipe municipale
Vous souhaite de Bonnes Vacances
Et vous donne Rendez-vous en Décembre 2015
Pour votre prochain Bulletin Municipal

Imp Hechter - Vendin-les-Béthune